

N° de référence : P-CD-I00-024
Projet d'Investissement Souverain

Langue : Français
Original : Français

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



RAPPORT D'EVALUATION DE PROJET

PROJET DE REPOSE A LA CRISE EN APPUI AUX POPULATIONS AFFECTEES DANS L'EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (PRECAPE)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

La divulgation publique de ce document avant l'approbation du Conseil d'administration est restreinte sans le consentement par écrit du pays concerné. Sans le consentement du pays concerné, le document sera rendu public après examen et approbation par le Conseil d'administration, conformément à la Politique de Diffusion et d'Accessibilité de l'Information (DAI) de la BAD.

**GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT**



RAPPORT D'EVALUATION DE PROJET
PROJET DE REPONSE A LA CRISE EN APPUI AUX POPULATIONS AFFECTEES
DANS L'EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
(PRECAPE)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AHVP/RDGC/AHHD/RDTS

Avril 2026

Vice-président	Martin FREGENE, Responsable en charge, AHVP
Directeur Général	Léandre BASSOLE, Directeur Général, RDGC
Directeur Sectoriel	Martha PHIRI, AHHD
	Yero BALDEH, RDTS
Manager Sectoriel	Mouhamed GUEYE, Chef de Division, AHHD3
Responsable Pays	Mohamed CHERIF, Responsable Pays, Directeur Général Adjoint, RDGC/COCD
Chargés de Projet	Moumine SISSAO, Economiste Supérieur de l'Education, AHHD3/RDGC
	Raymond BESONG, Economiste de Développement en Chef, AHHD3/RDGC
Equipe de Projet	Mohamed COULIBALY, Chargé de Programme Pays, RDGC/COCD
	Hadja TALL, Coordinatrice Régionale en Fragilité et Résilience (RDTS/COCD)
	Agathe TSHIMPANGA NGOMBA, Chargée Principal de Développement Social, AHHD3
	Mansour HAMZA, Analyste Financier, FIST2
	Charles SESSEDE, Statisticien Supérieur, ECST2
	Papa Mbagnik NDOUR, Responsable Régional de la Sécurité et de la Sureté, PSEC/RDGC
	Narcisse Saturnin KAZE TINDO, Consultant, Fragilité et Résilience, RDTS/COCD
	Olivier MANLAN, Economiste Pays, ECCE1/COMA
	Deborah UMBA NGOYI, DEBORAH, Économiste Pays ECCE1/COMA
	Hornella Carenne MOUPIGA NGOMA, Spécialiste des Sauvegardes Environnementale et Sociale, SNSC
	Ako Charlotte EYONG, Chargée Principale du Changement Climatique et de la Croissance Verte, PECG2/GOCD
	Sylvain Gnegnery COULIBALY, Spécialiste des Passations des Marches, SNFI1
	Vurce-Arsène LOSSOMBOT, Spécialiste Principal en Gestion Financière, SNFI2/COCD
	Juliette Ayuknow EGBE, Spécialiste du Genre, AHGC1
	Binta MAMADOU, Consultante juridique, PGCL1
	Sylvie MBUYI MWAKANA, Chargée de décaissement, FIFC3/COCD
	Bruno ZALI ZALI, Chargé de l'eau et de l'Assainissement, AHWS3/COCD
Pairs évaluateurs	Aminata BAKOUAN-TRAORE, Chargée Principale de la Protection Sociale Officer, AHHD0
	Anne PERROT-BIHINA, Economiste de l'Education (EFTP), AHHD3/RDGC
	Jean-Chrysostome MORISSI, Chargé de Développement Social, AHHD3/COCF
	Moustapha CISSE, Chargé de Développement Social, AHHD0/COSN

**CONTRE-VALEURS
MONÉTAIRES**

Taux de change effectif au février 2026

1 UC	3898,82 CDF
1 UC	1,38 USD
1 USD	2138,93 CDF

EXERCICE FISCAL

RDC : 1er janvier-31 décembre

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique	2 204,62 livres (lbs)
1 Kilogramme (kg)	2,20462 lb
1 mètre (m)	3.28 Pieds (pi)
1 millimètre (mm)	0,03937 pouce
1 kilomètre (km)	0,62 mille
1 Hectare (ha)	2,471 Acres

ABRÉVIATION ET ACRONYMES

ANADEC	Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat Congolais
ARMCA	Autorité de Régulation du Marché de Carbone
BAD	Banque Africaine de Développement
CDF	Francs de la République Démocratique du Congo
CEP	Cellule d'Exécution de Projet
CNJ	Conseil National de la Jeunesse
CONAPAC	Confédération Nationale des Producteurs Agricoles
COPEMECO	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo
CSPP	Cellule de Suivi des Projets et Programmes
DPRH	Direction de la Population et des Ressources Humaines
DSP	Document de stratégie par pays
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EIES	Étude d'impact Environnemental et Social
EIRR	Taux de rendement interne économique
ERFP	Évaluation de la Résilience et de la Fragilité Pays
ESCON	Note de conformité environnementale et sociale
FAD/ADF	Fonds africain de développement
FAT	Facilité d'Appui à la Transition
FCS	Fonds de Cohérence pour la Stabilisation
FEC	Fédération des Entreprises du Congo
FIPE	Fonds d'Intervention pour l'Environnement
FONAREV	Fonds National des Réparations des Victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité
FSRDC	Fonds Social pour la République Démocratique du Congo
GES	Gaz à effet de serre
HDP	Nexus Humanitaire, Développement et Paix
ICCN	Institut Congolais de Conservation de la Nature
INPP	Institut National de Préparation Professionnelle
INS	Institut National de la Statistique
LC/ML	Local Currency/Monnaie locale
NCP	Note Conceptuelle du Projet
ODD	Objectifs de développement durable
OIM	Organisation Internationale de la Migration
PAGDC-PTA	Projet d'Appui à la Gouvernance et au Développement des Compétences en soutien au Programme de Transformation Agricole
PASU	Projet d'Action Sociale d'Urgence
PBF	Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies
PDI	Personnes Déplacées Internes
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PGDBM	Plan de Gestion des Déchets Biomédicaux
PGGV	Plan de Gestion des Groupes Vulnérables
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PRECAPE	Projet de Réponse à la Crise en Appui aux Populations Affectées dans l'Est de la République Démocratique du Congo
PVBG	Projet de Prévention et de Réponse aux Violences Basées sur le Genre
P3P	Plan de Participation des Parties Prenantes
RAP	Rapport d'Achèvement du Projet
RDC	République Démocratique du Congo
RDTs	Bureau de Coordination des États en Transition
REP	Rapport d'Evaluation de Projet
RGPHAE	Recensement Général de la Population, l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
SEAH	Exploitation et Harcèlement Sexuels

STAR-EST	Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC
STEP	Projet de Stabilisation de l'Est de la République Démocratique du Congo pour la Paix
UC	Unité de compte
UCGP	Unité de Coordination et de Gestion de Projet
USD	Dollar des Etats-Unis d'Amérique
USD	Dollars Américains
VAN	Valeur Actualisée Nette
VBG	Violence Basée sur le Genre

FICHE D'INFORMATION SUR LE PROJET

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

Nom du Projet :	Projet de Réponse à la Crise en Appui aux Populations Affectées dans l'Est de la République Démocratique du Congo (PRECAPE)
Secteur (s) :	Social/Développement du Capital Humain
Emprunteur/ Bénéficiaire du don :	République Démocratique du Congo
Instrument (s) du projet :	Projet Souverain d'Investissement, Prêt FAT, Pilier I (Enveloppe de réponse aux crises) et Don FAD
Agence de mise en œuvre :	Fonds Social de la République Démocratique du Congo (FSRDC)

PAYSET CONTEXTE STRATEGIQUE

Période du document de stratégie par pays :	DSP 2023- 2028
Priorités du document de stratégie par pays appuyées par le projet :	Domaine prioritaire 2 : l'amélioration du capital humain et du climat des affaires pour soutenir l'inclusion sociale et le développement du secteur privé- Résultat stratégique 4 : Amélioration de la qualification et l'employabilité des jeunes pour leur insertion professionnelle.
Programme gouvernemental (DSRP, NPD ou équivalent) :	Plan National Stratégique de Développement (PNSD)-2024– 2028
Classification du projet :	Contribution aux 2^{ème} et 5^{ème} priorités de développement de la stratégie décennale de la Banque (2024-2033). Contribution aux 3^{ème} et 4^{ème} points cardinaux : « Transformer le boom démographique en puissance économique : l'autonomisation des jeunes et des femmes grâce au financement, au mentorat et à l'accès à la technologie » et « construire des infrastructures climato-résilientes et apporter une réelle valeur ajoutée ». ODD1 : Eradication de la pauvreté ; ODD2 : Zéro faim ; ODD3 : Bonne santé et le bien-être ; ODD4 : Education de qualité ; ODD5 : Egalité entre les sexes ; ODD6 : Eau propre et assainissement ; ODD8 : Travail décent et croissance économique ; ODD13 : Mesures de lutte contre les Changements Climatiques.
Priorité(s) de sélectivité¹ :	Contribution au troisième et au quatrième points cardinaux : « transformer le boom démographique en puissance économique en considérant les jeunes et les femmes comme moteur de développement » et « construire des infrastructures résilientes et apporter une réelle valeur ajoutée ». Contribution aux questions transversales : Intégration des priorités transversales de la Banque : changement climatique et croissance verte, égalité des sexes et autonomisation des femmes, résilience aux chocs, aux conflits et à la fragilité, réduction de la pauvreté et production de connaissances.

¹Reportez-vous ici- [Affiner l'orientation stratégique de la Banque - une proposition visant à renforcer la sélectivité de la Banque](#)

Performance du pays et évaluation institutionnelle :	3,25 (2023)
Projets à risque dans le portefeuille de pays :	31% des opérations épinglées rouge pour la RDC, au 02 mars 2026

CATÉGORISATION DES PROJETS

Catégorisation des risques environnementaux et sociaux	2 (Approuvé le 24/10/2025 dans ISTS et SAP, puis confirmé le 31/10/2025)
Le projet implique-t-il une réinstallation involontaire ?	Non. Les investissements sont des réhabilitations d'infrastructures sociocommunautaires existantes.
Catégorisation des mesures de protection du climat :	2
Évaluation du prisme de fragilité et de résilience :	Oui
Catégorisation du système de marqueurs de genre :	2

INFORMATIONS CLÉS SUR LE FINANCEMENT DU FAD/BAD²

Commission de service :	1% par an sur le montant du prêt décaissé non encore remboursé
Commission d'engagement :	0,75% du montant du prêt non-décaissé 120 jours après la signature de l'accord de prêt
Maturité :	50 ans y compris le différé d'amortissement
Différé d'amortissement :	10 ans

Source	Montant (en millions)		Instrument de financement
	UC	USD	
Enveloppe de réponse à la crise de la FAT pour la RDC	25	34,5	Prêt FAT (TSF, Pilier I)
Don FAD	11	15,18	Don FAD
Contribution de contrepartie de la RDC gouvernement	3,91	5,4	En nature et espèces
Coût total du projet :	39,91	55,08	

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT ET COMPOSANTES

Objectif de développement du projet :	L'objectif de développement du projet est d'améliorer les conditions de vie des populations affectées par la crise (jeunes, femmes et enfants incluant les personnes déplacées internes et les communautés hôtes) en apportant une réponse basée sur une approche holistique, durable et le triple nexus humanitaire-développement-paix.
Composantes du projet	Composante 1 : Reconstitution des infrastructures socioéconomiques et des actifs productifs climato-résilients pour une résilience communautaire inclusive (18,47 Millions d'Unités de Compte)

²Le taux d'amortissement n'est pas un taux d'intérêt mais simplement la façon dont le montant du principal du prêt est amorti au fil du temps chaque année à l'issue du différé d'amortissement ;

La Commission de service est un taux annuel appliqué et payé tous les 6 mois avec une fraction jour de « Nombre de jours réel/365 jours » ;

La commission d'engagement commence à courir 120 jours après la date de signature *et* est payable aux mêmes dates que les Commission de service et les remboursements.

	Composante 2 : Renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles en soutien à la réponse à la crise et à la mobilisation des ressources (15,01 millions d'Unités de compte)
	Composante 3 : Coordination, Gestion, Suivi-Evaluation, Redevabilité et Communication (5,48 Millions d'Unités de Compte)

CALENDRIER DE TRAITEMENT DU PROJET À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation NCP :	Pas de NCP (compte tenu de la nature de la réponse à la crise, conformément aux directives opérationnelles du TSF 2024)
Mission d'évaluation :	Pré-évaluation du 22 juin au 08 juillet 2025 puis évaluation du 22-26 septembre 2025
Présentation prévue au conseil d'administration	29 avril 2026
Effectivité :	Juin 2026
Période de mise en œuvre du projet :	Juin 2026 – Juin 2031
Revue à mi-parcours prévue :	Juin 2028
Date de clôture du projet :	31 décembre 2031

TABLE DES MATIERES

1	CONTEXTE STRATÉGIQUE	1
A.	CONTEXTE, STRATEGIE ET OBJECTIFS PAR PAYS	1
B.	CONTEXTE SECTORIEL ET INSTITUTIONNEL.....	2
C.	JUSTIFICATION DE LA PARTICIPATION DE LA BANQUE	3
D.	COORDINATION DES PARTENAIRES DE DEVELOPPEMENT	4
2	DESCRIPTION DU PROJET	5
A.	OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET.....	5
B.	THEORIE DU CHANGEMENT.....	5
C.	COMPOSANTES DU PROJET	6
D.	COUT DU PROJET ET MODALITES DE FINANCEMENT	8
E.	BENEFICIAIRES DE LA ZONE CIBLE ET DE LA POPULATION DU PROJET ET AUTRES INTERVENANTS	9
F.	EXPERIENCE DU GROUPE DE LA BANQUE ET LEÇONS REFLETEES DANS LA CONCEPTION	10
3	FAISABILITÉ DU PROJET	10
A.	ANALYSE FINANCIERE ET ECONOMIQUE.....	10
B.	SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	11
C.	AUTRES PRIORITES TRANSVERSALES.....	13
4	MISE EN OEUVRE	15
A.	ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET DE MISE EN ŒUVRE	15
B.	PASSATION DES MARCHES	16
C.	GESTION FINANCIERE ET DECAISSEMENT.....	16
D.	SUIVI ET EVALUATION	17
E.	GOVERNANCE.....	18
F.	DURABILITE	18
G.	GESTION DES RISQUES	18
H.	RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES	19
5	INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ.....	19
A.	INSTRUMENT JURIDIQUE	19
B.	CONDITIONS ASSOCIEES A L'INTERVENTION DE LA BANQUE.....	19
C.	CONFORMITE AUX POLITIQUES DE LA BANQUE	20
6	RECOMMANDATION.....	20
7	CADRE DE RÉSULTATS	I
8	NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES).....	IV

1 CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. Contexte, stratégie et objectifs par pays

1. **La région de l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) est le théâtre de conflits entretenus par des groupes armés.** Depuis les années 1990, les provinces du Sud-Kivu et du Nord-Kivu enregistrent plusieurs épisodes d'instabilité et de crises cycliques. De janvier 2025 et jusqu'à ce jour, la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC s'est fortement et progressivement détériorée, atteignant un niveau de gravité sans précédent, caractérisé par la prise de contrôle de centres urbains et de localités stratégiques par des groupes armés et une reconfiguration profonde des équilibres sécuritaires et institutionnels locaux. Selon les données du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) de janvier 2026, la RDC comptait environ 5,34 millions de déplacés internes dont 42% résideraient dans les deux provinces de l'Est ainsi que 4,09 millions de retournés (HNRP, 2026). La crise entrave les efforts de développement du pays et engendre des répercussions qui aggravent la fragilité des populations. Avec l'appui de la Banque Africaine de Développement, le Gouvernement de la RDC a décidé d'atténuer les impacts du conflit en mettant en place le projet de réponse à la crise en appui aux populations affectées dans l'Est du pays (PRECAPE).

2. **Le projet est aligné sur les priorités de développement du pays. Il contribuera aux cinq piliers du Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2024-2028) :** le pilier I est consacré au développement du capital humain en ciblant les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection sociale ; le pilier II est axé sur l'amélioration de la gouvernance en promouvant la bonne gouvernance, la paix et les institutions pour le développement durable ; le pilier III vise la diversification de l'économie par le développement de l'agriculture et des industries pour assurer la transformation structurelle de l'économie et créer des emplois décents et bien rémunérés ; le pilier IV est dédié au développement des infrastructures énergétiques, hydrauliques, de transport et numériques et à l'aménagement du territoire pour soutenir la croissance ; le pilier V vise le développement durable et équilibré des provinces par la lutte contre les changements climatiques et la restauration des écosystèmes terrestres et maritimes.

3. **Le projet contribuera également aux objectifs de développement durables (ODD) à savoir :** ODD1 : Eradication de la pauvreté ; ODD2 : Zéro faim ; ODD3 : Bonne santé et le bien-être ; ODD4 : Education de qualité ; ODD5 : Egalité entre les sexes, ODD6 : Eau propre et assainissement ; ODD8 : Travail décent et croissance économique ; ODD13 : Lutte contre les changements climatiques.

4. **Le projet contribue à la stratégie décennale de la Banque (2024-2033) qui considère les jeunes et les femmes comme le meilleur atout dans lequel il faut investir pour créer un continent prospère, résilient, inclusif et intégré.** Le projet s'aligne particulièrement sur le domaine prioritaire 2 du document de stratégie pays de la Banque (2023-2028) en RDC, qui vise l'amélioration du capital humain et du climat des affaires pour soutenir l'inclusion sociale et le développement du secteur privé ainsi que le résultat stratégique 4 à savoir « l'amélioration de la qualification et l'employabilité des jeunes pour leur insertion professionnelle ». Compte tenu de la complexité du contexte du pays, le PRECAPE se conforme à la disposition du DSP favorisant l'adoption d'un programme de prêt flexible, permettant d'envisager les opérations alternatives mais cohérentes avec les orientations stratégiques initiales. Le projet reste également aligné sur les thèmes transversaux de promotion du genre, de réduction de la fragilité et de résilience de l'économie au changement climatique et transition vers la croissance verte. Il contribue au troisième et au quatrième points cardinaux : « transformer le boom démographique en puissance économique en considérant les jeunes et les femmes comme moteur de développement » et « construire des infrastructures résilientes et apporter une réelle valeur ajoutée ». Le projet s'aligne également sur d'autres stratégies sectorielles de la Banque à savoir : la stratégie 2022-2026 pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique en contribuant aux axes prioritaires suivants : (i) renforcer les capacités institutionnelles, (ii) construire des sociétés résilientes et (iii) catalyser les investissements privés ; la stratégie de la Banque pour l'emploi des jeunes (2016-2025), prorogée à 2026 et qui vise à créer 25 millions d'emplois. Il s'aligne également sur la stratégie 2021-2030 de la Banque sur le changement climatique et la croissance verte à travers la protection de la biodiversité ; la stratégie 2021-2025 en matière de genre qui vise à investir dans les femmes africaines pour accélérer la croissance inclusive ; le plan d'action pour le développement des compétences pour l'employabilité et la productivité (2022-2025) prorogé à 2026.

B. Contexte sectoriel et institutionnel

5. **La RDC enregistre en 2025 une population de 112 800 000 d'habitants dont plus du quart est représenté par les jeunes de 15-35 ans³, avec plus de 60% qui ont moins de 20 ans⁴.** Selon la Banque mondiale, environ 73,5 % de la population de la RDC vit en dessous du seuil de la pauvreté (avec moins de 2,15 \$ US par jour en 2024). Près d'une personne sur six en situation d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne vit en RDC. Au classement de l'indice du capital humain 2020, la RDC se situe au 164ème rang sur 173 pays, avec un score de 0,37, soit en dessous de la moyenne régionale. Cela signifie qu'un enfant congolais né aujourd'hui ne pourra réaliser que 37 % de son potentiel, faute d'un accès généralisé à une éducation de qualité et à des soins de santé adéquats. Selon l'indice de développement humain (IDH), la RDC est dans la catégorie des pays à faible développement humain. En effet, l'IDH de la RDC se situe en 2025 à 0,552 contre 0,481 en 2023/2024, ce qui place le pays au 172ème rang sur 193 pays dans le monde.

6. **Dans les deux provinces de l'Est de la RDC, Nord-Kivu et Sud-Kivu, les communautés subissent des difficultés croissantes, mais continuent de faire preuve d'une forte résilience.** Depuis janvier 2025, la présence du groupe M23 à Goma et Bukavu, a occasionné le déplacement forcé de millions de personnes. Deux millions de personnes supplémentaires sont rentrées chez elles dans des conditions désastreuses. Le bilan humain est immense : plus de 7 000 morts, plus de 60 cas de violences sexuelles signalés chaque jour et 375 000 enfants non scolarisés et menacés d'être recrutés par des groupes armés. Les femmes et les filles sont exposées à un risque accru d'abus et d'exploitation. L'effondrement économique s'est aggravé : les banques ont fermé, des infrastructures essentielles ont été endommagées et les aéroports de Goma et de Bukavu restent hors service⁵.

7. **En mars 2025, le rapport de l'UNICEF sur l'urgence humanitaire indiquait qu'au Nord et au Sud-Kivu, 5927 écoles restent fermées, privant ainsi près de 2 millions d'enfants d'accès à l'éducation.** Près de 4,8 millions de personnes, dont 2,3 millions d'enfants, sont déplacées à l'intérieur du Sud et du Nord-Kivu, d'après la Commission sur les mouvements de population. Plus de 2,5 millions de personnes ont été contraintes de retourner chez eux dans les 2 provinces, dont 1 365 000 enfants. Quelques 33 établissements de santé au Nord-Kivu et 15 au Sud-Kivu ont été détruits. Dans les deux provinces de l'Est, les blessés continuent à affluer vers les structures de santé, alors que 85% de structures connaissent des ruptures de stocks de médicaments et près de 40% ont subi une fuite du personnel de santé (CICR). Ces détériorations sont la conséquence de la violence armée et du fait que beaucoup d'organisations humanitaires ont cessé leurs activités faute de financement. De plus, les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu affichent les nombres les plus importants de personnes qui font face à une insécurité alimentaire aiguë élevée avec respectivement 24,6 millions de personnes classées en phase de crise (IPC3) et 1,1 millions de personnes classées en phase d'urgence (IPC 4) au Nord Kivu. Par ailleurs, 2 millions de personnes sont classées en IPC 3 et 800 000 personnes classées en IPC 4 au Sud Kivu⁶.

8. **Situé à la frontière avec le Burundi, le territoire d'Uvira dans la province du Sud-Kivu occupe une position stratégique à la fois économique et sécuritaire.** C'est un carrefour d'échanges transfrontaliers et un point de transit important pour les mouvements de population entre la République Démocratique du Congo, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie. La zone de santé d'Uvira accueille environ 3 500 personnes retournées et près de 37 500 déplacées internes, dans un contexte marqué par une forte densité démographique, une mobilité régionale soutenue et une fragilité institutionnelle persistante. Les capacités administratives et financières restent limitées, restreignant l'accès aux services publics de qualité et la réactivité face aux crises humanitaires et sanitaires. Les infrastructures sociales — en particulier les établissements sanitaires, les écoles et les systèmes d'adductions d'eaux — sont vétustes, inégalement réparties et souvent inadaptées aux besoins d'une population en croissance rapide. Par ailleurs, les catastrophes naturelles récurrentes (inondations, glissements de terrain), le mauvais état du réseau routier

³UNFPA, 2025 : <https://www.unfpa.org/fr/data/world-population/CD>

⁴Banque Mondiale, 2024, <https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview#2>

⁵ PNUD en RDC : Réponse à la crise. Renforcer la résilience dans l'Est de la République Démocratique du Congo : une voie vers le relèvement et l'espoir. 2025

⁶IPC-Cadre Intégré de classification de la sécurité alimentaire. Analyse de l'insécurité alimentaire aiguë. Janvier-Juin 2025. Mars 2025

et les épidémies (choléra, rougeole) aggravent la vulnérabilité des ménages, en particulier dans les zones enclavées du plateau et le long du littoral du lac Tanganyika. Les principaux risques identifiés incluent entre autres : (i) les violences basées sur le genre (VBG) : omniprésentes, aggravées par la pauvreté, l'insécurité et l'impunité ainsi que l'absence de dispositifs de prévention et de prise en charge adaptés ; (ii) les épidémies récurrentes (choléra, rougeole), exacerbées par le faible taux de couverture sanitaire ; (iii) la vulnérabilité accrue des ménages déplacés et retournés, confrontés à un accès limité à l'eau potable, aux infrastructures sociales et aux services essentiels et (iv) les conflits intercommunautaires, notamment fonciers.

9. Le territoire de Walikale dans la province du Nord-Kivu est en proie à une crise humanitaire qui ne cesse de s'aggraver. En fin de 2024, la plupart des organisations internationales se sont retirées de Walikale en raison du manque de financements et cela rend plus difficile le soutien à un système de santé débordé et sous-équipé, bien que quelques ONG nationales y soient encore actives. La crise pousse de nombreux travailleurs agricoles à chercher du travail dans les mines autour de la ville, entraînant une forte baisse de la production alimentaire locale, aggravant l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Au premier semestre 2025, les décès liés à la malnutrition survenus dans les 24 premières heures de l'admission à l'Unité de Nutrition Thérapeutique Intensive (UNTI) de cette localité ont augmenté de 88,9%, et ceux survenus entre 24 et 48 heures après l'admission ont bondi de 309% par rapport à la même période en 2024⁷.

10. Situé dans la province du Nord-Kivu, le territoire de Beni occupe une position stratégique à la croisée des grands axes commerciaux reliant le Congo, l'Ouganda et l'Ituri. Il abrite environ 176 700 personnes retournées et près de 198 000 déplacées internes. Les principaux risques identifiés dans le territoire de Beni incluent : (i) les violences basées sur le genre (VBG) : l'insécurité persistante, l'absence de recours judiciaires et l'impunité généralisée alimentent les violences contre les femmes et les filles ; (ii) l'accès restreint aux soins de santé, en raison de la dégradation des infrastructures et de la pénurie de personnel ; et (iii) l'insécurité économique chronique, due à la précarité des moyens de subsistance et au faible accès aux services financiers. Malgré ces défis, le territoire présente un potentiel élevé de stabilisation, sous réserve de renforcer la gouvernance locale, de garantir un accès équitable aux services essentiels et de soutenir les mécanismes communautaires de prévention.

C. Justification de la participation de la Banque

11. Le PRECAPE constitue une réponse à l'appel du Gouvernement de la République Démocratique du Congo en faveur des populations affectées par la crise dans l'Est du pays. Le projet permettra d'apporter une réponse ciblée aux besoins les plus pressants tout en contribuant à la mise en place de solutions durables pour lutter contre la fragilité et atténuer les souffrances des populations vulnérables. Le projet cherche à restaurer les actifs économiques favorables à l'inclusion sociale des jeunes et femmes, réduire la marginalisation économique, sociale et climatique tout en consolidant la paix et la résilience communautaire, base du développement durable. Le projet s'inscrit également dans la réponse plus large et multisectorielle de la stratégie de protection, d'assistance et de résilience appuyée par les Nations Unies. Ce projet s'inscrit ainsi dans une approche Nexus en permettant de consolider certaines actions menées par les acteurs humanitaires et de consolidation de la paix dans les territoires visés par le projet.

12. La pertinence de l'appui de la Banque pour le présent projet repose également sur sa complémentarité avec des projets financés par la Banque et d'autres partenaires au développement en RDC et visant à soutenir la stabilisation et le relèvement. Le choix d'intervenir à travers le projet PRECAPE est motivé par la volonté de contribuer à une réponse durable à la crise et d'améliorer les conditions de vie des jeunes, femmes, personnes déplacées internes. Ce choix est fondé sur deux principes directeurs de la Stratégie du Groupe de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2022-2026), à savoir :

- **Le principe de la constance** qui invite la Banque à soutenir les pays membres régionaux avec constance et persévérance, tout en restant engagée pendant les périodes d'instabilité ;

⁷<https://www.msf.fr/actualites/rdc-dans-le-nord-kivu-la-crise-humanitaire-s-aggrave-a-walikale-touchee-par-le-conflit>

▪ **Le principe des partenariats** qui recommande à la Banque de créer des synergies avec d'autres partenaires au développement et renforcer la complémentarité entre les activités d'aide humanitaire, de développement, et de consolidation de la paix (« le triple nexus »).

13. L'expérience avérée de la Banque acquise dans le cadre de réponses aux crises et de projets d'urgence à travers le guichet de la facilité d'appui à la transition lui confère un avantage comparatif pour cette intervention. Les actions de la Banque sous forme de financement de projets/programmes ont contribué à remédier à la fragilité et au renforcement de la résilience en Afrique. La Banque a mis en œuvre des projets similaires dont : le Projet pour l'Aide d'Urgence aux victimes des éboulements des terres et aux inondations dans le territoire de KALEHE dans la province du Sud Kivu en RDC en 2023, « le Projet d'urgence et d'appui à la stabilisation et au relèvement des réfugiés et des communautés hôtes dans le bassin du Lac Tchad » au Tchad et en République Centrafricaine. Depuis 2024, la Banque a également accru son avantage comparatif dans le domaine de développement du capital humain, de la promotion du secteur privé local et de l'employabilité des jeunes en soutien au renforcement de la résilience. L'intervention de la Banque dans le cadre du projet proposé apportera, ainsi, une valeur ajoutée aux efforts de renforcement de la résilience et de réduction de la fragilité en RDC. Il constitue une réponse solide à l'appel du Gouvernement et donc un facteur qui renforce le dialogue de la Banque avec le pays.

D. Coordination des partenaires de développement

14. La coordination des activités des partenaires se fait à travers les groupes thématiques et sectoriels. En RDC, le Ministère du plan coordonne la plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements (PGAI). Le suivi de la performance des projets et programmes financés par les bailleurs est coordonné par le Ministère des Finances, à travers la Cellule de Suivi des Projets et Programmes (CSPP). La Banque participe à l'animation du Cadre de concertation des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et de groupes thématiques, ce qui a permis d'établir une relation solide avec les partenaires au développement actifs en RDC.

15. A la suite de la prise de Goma par l'AFC/M23, le système des Nations Unies, sous le leadership du Coordonnateur résident, a lancé un travail de coordination des actions des acteurs de terrain afin de répondre efficacement aux besoins des populations affectées par la crise, notamment les personnes déplacées et retournées. A travers une approche HDP, une stratégie de protection, assistance et résilience a été formulée conjointement avec les gouvernements provinciaux du Nord et Sud Kivu, les organisations non gouvernementales nationales et internationales ainsi que les agences, fonds et programmes des Nations Unies. Les équipes de la BAD ont pris part aux consultations afin d'assurer la complémentarité des efforts en cours. Deux zones géographiques ont été ciblées afin de différencier les activités possibles : les territoires sous contrôle de l'autorité de facto et les territoires sous contrôle du gouvernement. Le plan opérationnel comprend cinq piliers incluant les services essentiels (santé, éducation, eau et assainissement), les moyens de subsistance et de relance économique (annexe technique 4-12). Le séquençage des activités a permis de lancer des activités de relèvement mais aussi de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Des territoires ont été priorisés, notamment ceux de **Béni et Uvira** correspondant au champ d'intervention de PRECAPE.

16. Le PRECAPE s'inscrit pleinement dans cet effort de planification conjointe. La collaboration entre les équipes du Bureau du Coordonnateur résident et celles de la BAD ont permis d'affiner l'appui de la BAD notamment pour la mise en œuvre des piliers 3, 4 et 5 de la stratégie dans les territoires sous contrôle du gouvernement, particulièrement à **Béni et Uvira**. Afin d'assurer la réussite des activités, deux fonds des Nations Unies mettront en œuvre des activités de consolidation de la paix, là où le PRECAPE interviendra à travers des activités de relance économique et de relance des services essentiels (enveloppe estimée à 10 millions USD). A ce titre, Le Fonds de Consolidation de la paix (PBF) débutera un projet « Renforcement de la cohésion sociale et de la résilience dans le contexte de la réintégration des retournés dans les zones de conflits au Nord et Sud Kivu » ; et le Fonds de Cohérence et de Stabilisation (FCS) appuiera les interventions d'ONG nationales et internationales et des AFP en lien avec la récupération de l'autorité de l'État à Uvira (conformément à la feuille de route du gouvernement). Le PRECAPE jouera donc un rôle de consolidation de ces efforts à travers des activités de développement.

17. Le PRECAPE s'assurera des complémentarités et des synergies avec le projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC (STAR-Est) de la Banque Mondiale dans les

territoires ciblés, principalement Beni, où le PRECAPE pourrait compléter le Projet STAR-Est dans la relance de l'économie locale. Le PRECAPE sera également mis en œuvre en coordination avec des opérations d'action humanitaire de l'Union Européenne, de la JICA en cours de formulation et qui devraient démarrer en début 2026 (et répondant à la stratégie PAR). Le PRECAPE travaillera avec ces partenaires sur un ciblage commun des communautés en répondant au plan opérationnel de la PAR.

18. La Banque est également associée au Compact Résilience qui est un programme gouvernemental lancé en juillet 2025 pour traduire les bons résultats économiques en améliorations concrètes dans la vie quotidienne des Congolais. Il vise à rendre visible l'impact de la stabilité économique grâce à des actions ciblées sur la sécurité alimentaire, l'assainissement urbain et le désenclavement rural.

19. L'instruction du PRECAPE a été marquée par plusieurs séances de travail avec différents partenaires au développement pendant la phase de pré-évaluation et la phase d'évaluation. Sous le leadership du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies, l'équipe de la mission a échangé avec plusieurs agences dont le PNUD, l'OIM, le HCR, le PAM, l'UNICEF, FAO, l'UNFPA, OCHA, ainsi qu'avec la Banque Mondiale, la JICA, l'Union Européenne. Les discussions avec ses différents partenaires ont permis de noter des opportunités de complémentarités et de synergies dans les interventions dans les secteurs de l'eau, assainissement, l'éducation et la formation professionnelle, la santé. En RDC, le projet soutiendra la Delivery Unit qui est une unité gouvernementale d'appui à la coordination et au suivi de l'exécution des priorités structurantes du programme d'actions du Gouvernement de la RDC, créée par décret n°25/10 du 04 mars 2025. L'Annexe technique 1-8 – Matrice des partenaires de développement fournit plus de détails sur les interventions des partenaires au développement.

2 DESCRIPTION DU PROJET

A. Objectif de développement du projet

20. L'objectif de développement du projet est d'améliorer les conditions de vie des populations affectées par la crise (jeunes, femmes et enfants incluant les personnes déplacées internes et communautés hôtes) en apportant une réponse basée sur une approche holistique, durable et le triple nexus humanitaire-développement-paix. Les objectifs spécifiques du projet sont : (i) le renforcement des infrastructures socioéconomiques climato-résilientes favorisant l'accès aux services sociaux de base et la reprise des activités économiques ; (ii) le renforcement de la cohésion sociale et de la résilience communautaire ; (iii) la promotion de solutions durables pour le développement des économies locales et l'inclusion socioéconomique des groupes vulnérables ; ainsi que (iv) le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de coordination de la réponse à la crise.

21. L'approche multisectorielle intégrée vise à relever simultanément et de manière coordonnée de multiples défis afin de répondre aux besoins complexes créés par la crise, en privilégiant une prestation intégrée des services sociaux. L'intégration de différents services est un effort coordonné qui reflète les priorités communautaires, où les différents secteurs œuvrent vers un objectif commun et permettent de mesurer l'impact global sur les communautés touchées. Fondé sur le principe « Ne pas nuire », le projet accorde une attention particulière à la préparation et la mise en œuvre des activités afin que les résultats du projet n'aient pas d'effets secondaires négatifs sur les populations ciblées ou non.

B. Théorie du changement

22. En RDC, les réponses aux crises dues à l'escalade de violences dans la partie Est du pays ont jusque-là porté essentiellement sur les aspects humanitaires. L'offre des services sociaux de base n'est pas assurée de manière continue à la suite de la destruction des infrastructures de base et des moyens de production et de subsistance. Le PRECAPE s'inscrit dans une approche conjointe multi-acteurs et participe à une action collective plus holistique et systémique visant à s'attaquer aux causes et aux effets de la crise à travers des solutions durables. En travaillant conjointement avec le Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) et le Fonds de Cohérence pour la Stabilisation (FCS), le PRECAPE vise une durabilité dans la réponse à la crise. La contribution du PRECAPE à la stratégie de Protection, d'Assistance et de Résilience à l'Est de la RDC (PAR) permet de miser sur une série d'investissements à fort impact sur la stabilisation, le relèvement et la résilience communautaire. Il apporte ainsi un changement de paradigme

majeur dans la nature des réponses aux crises dans le pays qui vont au-delà de la dimension purement humanitaire. Le projet est axé sur une approche intégrée qui combine à la fois les actions de développement avec la mise place de solutions durables et résilientes au climat, et des actions d'urgence humanitaire et de consolidation de la paix en recourant à l'expertise et à la complémentarité avec des organisations dont l'action humanitaire est le cœur de métier.

23. Pour atteindre ce résultat, le projet mettra l'accent sur les interventions suivantes:(i) le renforcement des infrastructures sociales et économiques climato-résilientes favorisant l'accès aux services sociaux de base et la reprise des activités économiques ; (ii) le renforcement de la cohésion sociale et de la résilience communautaire ; (iii) la promotion de solutions durables pour le développement des économies locales et l'inclusion socioéconomique des groupes vulnérables, en particulier les populations déplacées et retournées; et (iv) le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de coordination de la réponse à la crise. Elles contribueront à la réalisation de deux résultats majeurs à moyen et long-termes : (a) l'accès et l'offre de services sociaux de base sont renforcés pour une meilleure résilience communautaire à travers la reconstitution des infrastructures sociales ; (b) la résilience communautaire et l'inclusion socioéconomique des jeunes et femmes sont consolidées à travers la reconstitution des infrastructures économiques et des actifs productifs.

24. Cependant la réussite du projet repose sur la réalisation des hypothèses suivantes : (i) le retour à la paix et le maintien d'un minimum de sécurité dans la zone du projet; (ii) la volonté manifeste des autorités à améliorer la coordination et le pilotage des stratégies et actions de réponse à la crise, et à accompagner l'exécution du projet ; (iii) la fréquentation des infrastructures sociales réhabilitées et fonctionnelles par les populations bénéficiaires; (iv) l'adéquation des formations offertes aux attentes des jeunes et des femmes; (v) une efficacité des dispositifs institutionnels permettant une gestion et suivi de la réponse à la crise et à la problématique de la fragilité et de la résilience. L'annexe technique 2-1 fournit plus de détails sur la théorie de changement.

C. Composantes du projet

25. Le PRECAPE est structuré autour de trois principales composantes : (i) Composante 1 : Renforcement des infrastructures socioéconomiques et des actifs productifs climato-résilientes pour une résilience communautaire inclusive ; (ii) Composante 2 : Renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles en soutien à la réponse à la crise ; et (iii) Composante 3 : Coordination, Gestion, Suivi-Evaluation, Redevabilité et Communication.

Composante 1 : Renforcement des infrastructures socioéconomiques et des actifs productifs climato-résilientes pour une résilience communautaire inclusive (18,47MUC)

26. L'objectif de la première composante est d'assurer la continuité et de renforcer l'accès à une offre de services sociaux de base de qualité pour une meilleure résilience communautaire. Cette composante vise à mettre en œuvre des solutions durables qui contribueront à rétablir, accroître l'offre et améliorer la qualité des services sociaux de base dont la fourniture est interrompue ou perturbée par la crise. Elle comprend deux sous-composantes.

Sous-composante 1.1 : réhabilitation et équipement des infrastructures sociales pour la continuité de l'offre des services sociaux de base (9,99 MUC)

27. Cette sous-composante est consacrée à la réhabilitation et l'équipement des infrastructures sociales résilientes au climat pour assurer la reprise et la continuité des services sociaux de base dont la santé, l'éducation et la formation professionnelle, l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Elle couvrira principalement les activités suivantes : (i) la finalisation des études techniques préalables au démarrage des travaux ; (ii) la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures sociales dans la zone du projet, incluant 05 centres de formation professionnelle, 07 écoles, 07 centres de santé ; (iii) l'aménagement de 05 ouvrages d'eau et d'assainissement; et (iv) le recrutement des populations bénéficiaires dans les travaux à haute intensité de main d'œuvre pour la réhabilitation des infrastructures détruites.

Sous-composante 1.2 : reconstitution des actifs productifs pour la résilience communautaire et l'inclusion socioéconomique (8,48 MUC)

28. Cette sous-composante vise à soutenir la reconstitution des moyens de production afin de favoriser l'inclusion socioéconomique des jeunes et femmes à travers des activités économiques, et de contribuer à la nutrition et la sécurité alimentaire. Elle comprend principalement les activités

suivantes : (i) l'aménagement de voies d'accès et ruelles y compris pavages par l'approche THIMO au profit de 5000 jeunes (50% de jeunes femmes) et femmes incluant les Personnes Déplacées Internes (PDI) ; (ii) la réhabilitation et l'équipement des marchés et ouvrages associés pour favoriser la reprise des activités économiques au profit des populations ; (iii) l'acquisition et la distribution d'intrants d'élevage-agriculture-pisciculture résilients au changement climatique et petits équipements de transformation pour la relance de leurs activités productives en faveur de 15 000 personnes y compris les PDI réparties dans 3000 ménages ; (iv) l'installation et l'équipement d'une cantine communautaire afin de favoriser l'accès à une alimentation saine et de promouvoir les échanges commerciaux inter frontaliers équitables et sécurisés ; (v) la formation professionnelle qualifiante aux métiers porteurs⁸(y compris les métiers verts) au profit 1500 jeunes(50% de jeunes femmes); (vi) le renforcement des capacités entrepreneuriales et de l'éducation financière au profit de 2000 jeunes (50% de jeunes femmes) et femmes; (vii) la prise en charge psychosociale et médicale de 4500 femmes victimes de violences basées sur le genre ; et (viii) l'organisation des actions de communication, de sensibilisation et des initiatives communautaires d'appui à la cohésion sociale.

Composante 2 : Renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles en soutien à la réponse à la crise et à la mobilisation des ressources (15,01 MUC)

29. L'objectif de la deuxième composante est de renforcer la coordination de la réponse à la crise, indispensable pour consolider la résilience en RDC. Elle comprend deux sous-composantes.

Sous-composante 2.1 : Appui institutionnel en soutien à la coordination et la gestion de la réponse à la crise en RDC (7,87 MUC)

30. L'objectif de la sous-composante, au regard de la fragmentation institutionnelle, est de renforcer la coordination institutionnelle et opérationnelle des actions de réponse à la crise, et de favoriser la production de connaissances sur la dynamique de résilience, pour faciliter la prise de décisions en matière de réponse à la crise. Pour ce faire, les actions retenues sont : (i) l'appui au mécanisme national de pilotage (Delivery Unit de la Primature) des opérations spéciales, dont la coordination de la réponse à la crise. Les activités comprennent la mise en place de système digital de suivi des programmes, projets, et opérations spéciales, la formation des agents des ministères sectoriels dans la structuration, la mise en œuvre des projets et réformes critiques; (ii) le recrutement d'un consultant international en fragilité et résilience pour soutenir les stratégies nationales de réduction de la fragilité et de renforcement de la résilience et assurer l'alignement des activités avec la feuille de route gouvernementale pour les régions à l'Est de la RDC; (iii) le recrutement d'un expert international en conflit et sécurité pour guider le séquençage des opérations du plan de gestion sécuritaire (annexes techniques 4-9, 4-12) ; (iv) le renforcement des capacités de la cellule technique fragilité et résilience du FSRDC (formation du personnel, conception d'outils d'analyse et de suivi, accréditation du FSRDC comme agence d'évaluation de la fragilité et de la résilience);et(vi) le renforcement de la sécurité sanitaire et de la résilience communautaire aux frontières de la RDC dans un contexte de réponse humanitaire intégrée ; (vii) le renforcement des capacités de la cellule de suivi des projets et programmes (CSPP) ;(viii) l'appui aux gouvernorats dans les localité d'intervention du projet afin d'assurer la continuité des services administratifs; (ix) la mise en œuvre d'un plan de formation du personnel du projet ; (x) la réalisation d'une cartographie des infrastructures socioéconomiques de base et la réalisation d'un plan de formation des ressources humaines.

Sous-composante 2.2 : Appui institutionnel en soutien à la résilience climatique - protection de la biodiversité et à la gestion des actifs communautaires (7,14 MUC)

31. Cette sous-composante comporte principalement quatre activités :(i) en collaboration avec l'institut congolais de la conservation de la nature (ICCN), le projet soutiendra l'organisation d'ateliers d'échanges de bonnes pratiques, des formations sur la protection de la biodiversité et des activités d'agroforesterie (reboisement) dans le cadre du corridor vert Kivu-Kinshasa⁹ ; (ii)la promotion de la

⁸Pisciculteur, aviculteur, pépiniériste, producteurs de semences, cultivateur, installateurs de système solaire, soudeur, électricien, carreleurs, couturier, maçon, producteur d'engrais organiques, etc

⁹ Le Couloir vert Kivu-Kinshasa est un projet vise à sauvegarder l'avenir du Bassin du Congo, le plus grand puits de carbone des forêts tropicales du monde. La déforestation du Bassin du Congo met en danger l'humanité tout entière. Sa préservation garantira que les objectifs

gestion durable et équitable des actifs communautaires dans le cadre du programme AXIS¹⁰ pour la mobilisation des ressources, en collaboration avec le Fonds d'intervention pour l'environnement « FIPE » et l'Autorité de régulation du marché carbone « ARMCA ». Ces interventions visent la mise en place des plateformes de facilitation des échanges des valeurs ainsi que de valorisation d'actifs communautaires et l'installation d'un dispositif de gestion et de commerce équitable des ressources à travers le blockchain-tokenisation des ressources naturelles);(iii) le recrutement d'un consultant international en communication et plaidoyer pour soutenir les actions de plaidoyer en faveur du commerce équitable des ressources (actifs communautaires); (iv) la réalisation d'études d'impact environnemental et social ainsi que la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale.

Composante 3 : Coordination, Gestion, Suivi-Evaluation, Redevabilité et Communication (5,48MUC)

32. L'objectif de la troisième composante est d'assurer une coordination, une mise en œuvre et un appui institutionnel efficaces et conformes aux dispositions prévues dans le rapport d'évaluation et dans l'accord de prêt du projet. Les principales activités prévues sous cette composante comprennent : (i) le recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration d'un manuel de procédure ; (ii) la mise en place d'une unité de coordination et gestion dotée de moyens adéquats nécessaires afin d'exécuter dans les délais les activités prévues ; (iii) l'élaboration du programme de travail et budget annuels ; (iv) la préparation des documents et la réalisation des audits de passation de marchés ; (v) la réalisation des audits annuels de la performance environnementale et sociale du projet ; (vi) la réalisation des audits des états financiers et comptables du projet ; (vii) la mise en place de diverses conventions avec des structures tierces pour la mise en œuvre de certaines activités en tenant compte de leur avantage comparatif ; (viii) la supervision du projet incluant la production de rapports trimestriels de suivi de la performance en sauvegarde environnementale et sociale et les rapports trimestriels d'activité; (ix) la mise en œuvre du plan de communication du projet ; et (x) l'organisation des sessions du comité de pilotage du projet. L'Annexe Technique 2.2 fournit plus de détails sur les activités par composante.

D. Coût du projet et modalités de financement

33. Le coût estimatif total du projet, net de taxes et de droits de douane, est de 39,9 millions d'Unités de Compte (UC) incluant la contribution nationale. Une provision pour aléas physiques et financiers d'environ 7% est comprise dans le coût estimatif des travaux et équipements. Le projet sera financé sur les ressources du FAT à hauteur de 25 millions UC sous forme de prêt, sur les ressources du FAD et sous forme de Don à hauteur de 11 millions UC, et la contribution du Gouvernement en nature et en espèce s'élève à 10% du montant total du projet.

de l'Accord de Paris restent en contact, tout en jetant les bases d'un nouvel avenir pour le peuple congolais caractérisé par l'unité, la stabilité et la prospérité. C'est un engagement des plus hautes autorités du pays à soutenir le lien entre la paix, le développement durable et la conservation de la nature.

¹⁰Le programme AXIS en RDC est une initiative de tokenisation¹⁰ des actifs naturels et communautaires, lancée par le Fonds Social de la RDC (FSRDC) en partenariat avec Phoenix Capital B.V. Son but est d'utiliser la blockchain et d'autres technologies pour assurer la traçabilité, la transparence et un partage plus équitable des richesses, notamment dans les secteurs de l'or, du cacao, et du carbone. Il vise à soutenir le développement économique local, à créer des cryptoactifs adossés à des ressources réelles et à lutter contre l'exploitation informelle qui est source de conflits communautaires

E. Bénéficiaires de la zone cible et de la population du projet et autres intervenants

34. Le PRECAPE interviendra à Uvira dans le Sud-Kivu, ainsi qu' à Beni et Walikale dans le Nord-Kivu. Le projet devra permettre à plus de 800 000 personnes incluant des réfugiés retournés, des personnes déplacées internes et les populations hôtes d'avoir accès aux services sociaux de qualité (santé, éducation, eau et assainissement). Au moins 5000 personnes dont 60% de jeunes seront engagées dans les activités de protection de la biodiversité favorable à la cohésion sociale et la prévention de conflits communautaires. 1500 jeunes¹¹ seront formés dans les secteurs porteurs et dotés de kits d'installation en vue de favoriser leur inclusion sociale. Le PRECAPE renforcera les capacités entrepreneuriales et d'éducation financière de 2000 jeunes (50% jeunes femmes); et apportera un soutien à 15000 personnes à travers 3000 ménages agri-éleveurs avec des intrants productifs, incluant les personnes déplacées internes. Le projet assurera la prise en charge psychosociale et médicale de 4500 femmes victimes de violences basées sur le genre. Le projet contribuera à la création d'au moins 2000 emplois dont 60% pour les jeunes et 40% pour les femmes. Les effets positifs du projet profiteront aux populations résidant dans les trois localités ciblées dans l'Est de la RDC. Le projet touchera environ 4100 enfants et jeunes (dont 51% filles) dans le secteur de l'éducation formelle et de la formation professionnelle. Durant les phases pré-évaluation et d'évaluation, le projet a consulté plusieurs parties prenantes dont le conseil national et les conseils provinciaux de la jeunesse, la confédération provinciale des entreprises du Congo (FEC), le collectif des associations féminines pour le développement, le Bureau de Coordination du SNU et plusieurs agences des Nations-Unies (PNUD, FAO, PAM, HCR, UNICEF, OIM). Ces consultations ont permis de noter des complémentarités et synergies avec des initiatives communautaires et des projets de développement en cours d'exécution.

¹¹50% jeunes hommes et 50% jeunes femmes

F. Expérience du Groupe de la Banque et leçons reflétées dans la conception

35. La dernière revue de performance du portefeuille en RDC fait ressortir des leçons qui ont guidé la conception de ce projet. La conception s'appuie également sur l'expérience de la Banque dans la mise en œuvre des opérations en contexte d'urgence dont le projet d'aide d'urgence aux victimes d'éboulements des terres et aux inondations dans le territoire de KALEHE dans la province du Sud-Kivu. Les faiblesses identifiées sont liées notamment aux éléments suivants : (i) multitude des contrats qui entraînent des coûts de transaction énormes pour la Banque et le pays ; (ii) retards dans la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement ; (iii) lenteur dans les procédures de passation des marchés ; (iv) faible capacité des structures bénéficiaires dans l'expression des besoins ; (v) absence des études techniques qui occasionne des retards considérables dans la mise en œuvre du projet ; et (vi) retard dans la mise en place des unités de coordination et de gestion des projets.

36. La conception du PRECAPE tient compte de plusieurs leçons dont : (i) la bonne prise en compte des facteurs de fragilité et des sources de résilience afin d'assurer un meilleur alignement aux priorités nationales et un bon ciblage des domaines d'intervention, notamment ceux liés à la création d'emplois dans les secteurs les plus productifs ; (ii) les consultations des parties prenantes et une implication plus forte des institutions bénéficiaires dans le choix des activités des projets afin de faciliter leur appropriation ; (iii) le choix des partenaires de mise en œuvre en fonction de leur présence sur terrain, leur expertise et capacité opérationnelle en situation de fragilité afin de faciliter la réalisation des projets à caractère urgent dans le délai requis ; (iv) la prise en compte des complémentarités et synergies avec les opérations de la Banque en cours pour garantir la performance opérationnelle des nouvelles opérations ; (v) la nature de la réponse à la crise suggérée par la Banque et axée sur les investissements combinés à des actions humanitaires apporte des solutions plus durables à impact rapide ; (vi) la rationalisation des acquisitions avec une réduction sensible du nombre de marchés ; (vii) la collaboration avec des agences tierces pour la célérité dans la mise en œuvre du projet ; et (viii) une conception sous forme programmatique avec la prise en compte des études techniques de faisabilité pour la préparation de la phase II du projet. L'Annexe technique 2-4 fournit plus d'informations sur les leçons apprises.

3 FAISABILITÉ DU PROJET

A. Analyse financière et économique

37. Le PRECAPE est un projet de réponse à la crise qui ne vise pas une rentabilité financière. C'est pourquoi, l'accent est mis sur l'analyse économique. L'analyse économique du PRECAPE est effectuée sur la base d'une analyse coûts-avantages. Les hypothèses sous-jacentes adoptées pour le calcul des Taux de Rentabilité Interne Economique (TRIE) du projet ainsi que les valeurs actuelles nettes économiques (VANE) sont décrites à l'Annexe Technique 3-1. Les principales hypothèses sont : (i) les avantages clés du projet proviennent des effets induits du projet, notamment l'augmentation des revenus des 3000 ménages appuyés avec les activités génératrices des revenus (AGR) dans la production et la transformation des produits agricoles dans le cadre du projet ; (ii) les revenus des ménages appuyés augmenteront, en moyenne, de 150 USD par ménage à partir de la fin de la première année de la mise en œuvre du projet ; (iii) l'augmentation des revenus net de 2000 jeunes et femmes formés et appuyés dans l'entrepreneuriat est estimée en moyenne à 500 USD par personne et par an ; (iv) l'augmentation des revenus des 5000 jeunes et femmes ciblés et employés dans les activités de protection de la biodiversité est estimée en moyenne à 350 USD par personne et par an pendant trois ans de mise en œuvre du projet ; (v) les 2000 emplois directs et indirects (temporaires et permanents) créés dans le cadre du projet (chantiers de construction et réhabilitation des infrastructures socioéconomiques, THIMO¹², gestion des infrastructures économiques réalisées (marchés), recyclage des déchets, etc.) entraîneront une augmentation de la productivité des personnes ciblées de 50 USD par mois et par employé ; (vi) l'augmentation des revenus nets de 500 jeunes formés dans les secteurs porteurs et semi-qualifiés estimé à 100 USD par mois ; et (vii) l'augmentation des revenus nets de 1000 jeunes formés dans les secteurs porteurs et non-qualifiés estimé à 50 USD par mois. Le TRIE du projet est estimé à 21%. Cette valeur est supérieure, au coût d'opportunité du capital de 12 % ; par conséquent, le projet est considéré comme économiquement viable.

¹²Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre

38. Analyse de la sensibilité. Une analyse de sensibilité visant à tester la robustesse du TRIE a été effectuée pour déterminer l'incidence de toute variation défavorable. Le TRIE tombe à 18% dans l'hypothèse d'une augmentation des coûts de 10 % ou d'une réduction des avantages économiques de 10 %. Le TRIE atteint 25% en cas d'augmentation de 5% du nombre de bénéficiaires. Les analyses montrent que le projet est économiquement viable et socialement bénéfique pour la République Démocratique du Congo. Les détails des calculs sont dans l'annexe technique 3.1.

Effets positifs supplémentaires

Le projet induit des effets positifs supplémentaires : (i) le projet propose une stratégie de gestion durable des ressources naturelles pour soutenir les communautés locales dans la préservation de la biodiversité, l'utilisation durable et l'accès équitable aux ressources naturelles ; (ii) globalement, le projet contribuera à accroître la capacité nationale de réponse à la crise sécuritaire dans l'Est du pays ; (iii) il est également envisagé la prise en charge psychosociale et médicale de 4500 femmes victimes de violences basées sur le genre ce qui entraînera une amélioration de leur productivité économique dans le court et moyen terme grâce à la confiance en soi retrouvée par ces femmes; (iv) le projet aura également un impact positif sur environ 4100 enfants dans le secteur de l'éducation formelle et contribuera à assurer leur productivité économique dans le moyen et long-terme ; (v) à long terme, le projet contribuera à améliorer l'assiette fiscale à travers les prélèvements de taxes dans les marchés incluant la "taxe sur les marchés", qui est une taxe propre à chaque province, et d'autres taxes locales ou parafiscales gérées par des organismes publics pour leur propre financement. Ces éléments contribueront également à une augmentation des recettes nécessaires au financement des programmes de développement dans les collectivités bénéficiaires du projet, tout en consolidant la paix et la stabilité dans les localités ciblées.

B. Sauvegardes environnementales et sociales

Environnemental et social

39. Conformément à la législation nationale de la RDC et au Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque, la catégorie de projet a été confirmée comme Catégorie 2 (Risque Modéré) en date du 31 octobre 2025. Cette classification est confirmée malgré que les impacts biophysiques et sociaux engendrés par la réhabilitation des infrastructures (écoles, centres de santé, marchés, prison) sont jugés très modérés, localisés et réversibles car, le contexte est marqué par une fragilité sécuritaire persistante, une forte concentration de Personnes Déplacées Internes (PDI), la présence de groupes vulnérables.

40. Instruments de Sauvegarde E&S et Publication : Pour se conformer aux exigences du SSI, six instruments sont requis. À ce jour, les 3 Études d'Impact Environnemental et Social (EIES), le Plan de Gestion des Groupes Vulnérables (PGGV), le Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et le Plan de Gestion des Déchets Biomédicaux (PGDBM) ont été préparés et publiés par l'Emprunteur et par la Banque en date du 05 avril via les liens suivants : <https://fondsocial.cd/actualites/journals?view=27079b3a-71c3-4d74-ab5f-73558da9a833> pour le pays et

<https://www.afdb.org/en/documents/rdc-projet-de-reponse-la-crise-en-appui-aux-populations-affectees-dans-lest-de-la-republique-democratique-du-congo-precape-p-cd-i00-024> pour la Banque.

41. Consultation Publique : L'Emprunteur a organisé des consultations impliquant la Coordination du Fonds Social, l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE), les agences humanitaires (UNICEF, OCHA), les autorités locales (Maire de Beni, Bourgmestres) ainsi que les bénéficiaires directs via des focus-groups. Au total 767 personnes ont été consultées dont 537 hommes et 230 femmes, incluant 117 personnes déplacées. Pour les phases ultérieures, notamment dans les zones d'insécurité, le P3P prévoit des méthodes d'engagement adaptées et sécurisées (visites de proximité, radios locales) afin de garantir l'intégrité physique des participants tout en assurant une participation libre, préalable et informée.

42. Principaux Risques et Impacts. Les risques environnementaux sont : la déforestation pour le bois de chauffage, la dégradation des sols, la pollution de l'eau et des sols par la mauvaise gestion des déchets/absence de structures sanitaires adéquate, risque de dégradation de la qualité de l'air, risque d'augmentation de la pression sur les ressources naturelles. **Les risques sociaux sont :** risque de conflit avec les communautés hôtes, risque de violences basées sur le genre (Exploitation et Abus Sexuel, Harcèlement Sexuel, Violence Contre les Enfants), le risque d'isolement social, risque de sécurité des communautés, de conflits (liés au recrutement de la main d'œuvre, à la mauvaise information des

bénéficiaires sur les appuis et les formations prévues pour les couches vulnérables, et à la dépravation des mœurs et coutumes locales), risque de Sécurité et Santé au Travail (SST) (les THIMO et la construction/réhabilitation d'infrastructures peuvent engendrer des accidents de travail pour les ouvriers et les communautés), risque de propagation des maladies vectorielles et des maladies infectieuses dû au déchets.

Les impacts environnementaux négatifs sont : disparition d'espèces locales et perturbation des corridors écologiques, diminution des rendements des cultures de subsistance dû à la dégradation des sol, dégradation chimique et bactériologique du lac Tanganyika, affectant la pêche et l'accès à l'eau potable dû à la pollution de l'eau par les déchets et l'absence de sanitaires. La dégradation de la qualité de l'air (poussières de chantier, fumées) pourrait impacter directement la santé des populations vulnérables et des ouvriers. **Les impacts sociaux négatifs sont :** Les conflits avec les communautés hôtes et ceux liés au recrutement (favoritisme réel ou perçu) peuvent dégénérer en manifestations, blocages de chantiers ou violences intercommunautaires. La propagation de maladies vectorielles (paludisme) et infectieuses (choléra, typhoïde) liées aux déchets sature les zones de santé déjà sous pression. **Les impacts E&S positifs sont :** L'amélioration de l'offre de santé et du cadre de vie permettra une meilleure prise en charge des besoins sanitaires des 1,2 million de personnes nécessitant une assistance. L'accessibilité aux équipements socio-collectifs et la sécurisation des biens fonciers (assèchement des zones inondées) favoriseront la lutte contre la pauvreté. Enfin, l'appui en intrants agricoles stimulera le maraîchage communautaire, renforçant la sécurité alimentaire et les revenus des ménages dans la plaine de la Ruzizi.

43. Mesures de gestion environnementale et sociale : Les différents plans de gestion (PGES, PGGV, PGDBM, P3P) définissent un ensemble cohérent de mesures d'atténuation et de bonification pour répondre aux risques identifiés. **Pour la gestion des risques sociaux et VBG**, le projet mettra en œuvre un code de conduite contraignant pour tous les travailleurs, assorti de sanctions (tolérance zéro). Une ONG spécialisée sera recrutée pour assurer la prise en charge holistique (médicale, psychosociale, juridique) des 4 500 femmes cibles et le suivi des mécanismes de plainte sensibles au genre. Le PGGV prévoit des mesures d'inclusion spécifiques, telles que la sécurisation de l'état civil pour les enfants, des quotas d'emploi pour les PVH et les femmes dans les travaux HIMO. **En matière de gestion environnementale et sanitaire**, le PGDBM impose la construction d'incinérateurs améliorés et de fosses à placentas dans les centres de santé ciblés, ainsi que la dotation en équipements de protection (EPI) et en matériel de tri (poubelles codifiées) pour le personnel médical. Les PGES chantiers incluront la clôture de 31 200 ml d'écoles pour sécuriser les élèves, l'aménagement de points d'eau pour réduire les conflits d'usage, le reboisement compensatoire, et la gestion stricte des déchets de chantier. La sécurité des travaux sera assurée par la signalisation adéquate et la fourniture d'EPI complets aux travailleurs.

44. Coût des mesures E&S : Le coût global des mesures de sauvegarde environnementale et sociale pour les instruments s'élève à **7 606 767 USD**. Ce montant couvre la mise en œuvre des études répartie comme suite : 4 109 800 USD pour les PGES des 3 EIES, 628 000 USD pour le P3P, 1 819 427 USD pour le PGGV (incluant les audits et le suivi), et 1 049 540 USD pour le PGDBM. Ces coûts sont dans le prêt de la Banque et détaillés dans l'annexe technique du présent rapport d'évaluation.

45. Arrangements Institutionnels : La mise en œuvre opérationnelle sera assurée par le Fonds Social de la RDC (FSRDC), qui dispose d'experts E&S qualifiés. L'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) assurera sa mission régalienne de surveillance externe et de suivi-contrôle de la conformité. Les Divisions Provinciales de la Santé (DPS) seront impliquées dans le suivi spécifique du PGDBM.

Réinstallation involontaire

46. Les travaux se déroulent sur des infrastructures sociocommunautaires existantes et les emprises des travaux sont libres d'occupation. Le projet n'implique aucune réinstallation involontaire.

47. Conformité E&S. En plus de la mise en œuvre complète et adéquate de tous les plans E&S publiés, y compris les mesures visant à faire face aux risques et impacts non anticipés survenant pendant la mise en œuvre du projet, l'emprunteur préparera des rapports trimestriels de mise en œuvre des mesures E&S. Par ailleurs, un audit annuel de performance E&S réalisé par un expert indépendant en sauvegardes E&S sera soumis chaque année et au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Tous ces rapports seront partagés avec la Banque et rendus accessibles aux parties prenantes. En outre, l'emprunteur s'engage à mettre en place le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) au niveau du projet dès le début de la mise en œuvre, à le faire connaître à toutes les parties prenantes et à le maintenir fonctionnel tout au long du cycle de vie du projet. De plus, en cas d'incident Environnement-Santé-Sécurité au Travail (ESST) sur un site du projet, l'emprunteur s'engage à informer la Banque immédiatement, au plus tard 48 heures après l'événement, à partager le rapport d'investigation de l'Autorité nationale compétente et, lorsque cela est jugé nécessaire par la Banque, à préparer une analyse des causes profondes (ACP) par un expert SST indépendant. Le rapport ACP doit être approuvé par la Banque pour mise en œuvre du plan d'action

correctif (PAC) par l'emprunteur. Ces obligations seront reflétées dans les PGES de l'accord de financement. Sur la base de ce qui précède, le projet est jugé conforme pour la soumission au Conseil d'administration tel qu'attesté par la NOCES en annexe.

Changement climatique et croissance verte

48. Vulnérabilité et résilience climatique : Le projet PRECAPE est classé en catégorie 2, selon le système de sauvegardes climatiques de la Banque. Les activités du projet sont considérées comme modérément vulnérables au changement climatique. Selon l'indice Notre Dame Global Adaptation Initiative (ND-GAIN) de 2024, la RDC se classe au 182^e rang avec un score de 32,7, ce qui la place parmi les pays les plus vulnérables au monde. L'évolution du climat dans la région Est de la RDC est marquée par une variabilité croissante des précipitations, des phénomènes extrêmes (inondations, glissements), la dégradation des sols et l'épuisement des ressources naturelles. Ceci exacerbe les vulnérabilités des populations déjà touchées par la crise et compromet la durabilité des efforts de relèvement. En effet, la composante 1 porte sur la réhabilitation d'infrastructures sociales essentielles, notamment les écoles, les centres de santé, ainsi que l'aménagement d'ouvrages hydrauliques (AEP). La zone du projet est fortement exposée aux risques climatiques actuels et futurs, tels que caractérisés par les projections des modèles climatiques CMIP6.

49. Dans le contexte du projet, la reconstruction des infrastructures sociales et économiques, la reprise des activités productives et le renforcement de la cohésion sociale seront conçus à travers une vision de résilience climatique. Le projet PRECAPE intègre la dimension climatique dans chacune de ses composantes : dans la composante 1, par la prise en compte de l'adaptation aux aléas climatiques (inondations, glissements, changements de saison, etc.) à travers des infrastructures résilientes ; dans la composante 2, par le renforcement des capacités institutionnelles ; et dans la composante 3, par le soutien à la cohésion sociale. Par ailleurs, le projet prévoit des activités de protection de la biodiversité, et ne se contente pas de répondre aux besoins immédiats : il vise aussi à réduire la vulnérabilité future des populations, à promouvoir des infrastructures et des moyens de subsistance durables, et à renforcer les systèmes locaux pour absorber les chocs.

50. Contribution à l'atténuation au changement climatique : Le projet contribue à une réduction indirecte des émissions de gaz à effet de serre (GES), en privilégiant des infrastructures socio-économiques conçues pour être climato-résilientes (réduction des destructions et des reconstructions futures, meilleure efficacité des services, l'utilisation de sources d'énergie renouvelables (solaire) pour les infrastructures, en intégrant le reboisement, les options de moyens de subsistance durables (y compris l'agroforesterie et les techniques d'élevage durables).

51. Alignement : Le projet est aligné à la contribution déterminée au niveau national, CDN (2021), sur le Plan national d'adaptation climatique de la RDC (PNA 2022-2026), et au cadre stratégique de la Banque pour le changement climatique et la croissance verte (2021-2030). Le projet a été évalué conforme aux critères d'alignement à l'Accord de Paris selon la méthodologie des Banques Multilatérales de Développement (BMD) pour les projets d'investissements directs, avec aucun élément de non-alignement identifié. Il contribue à la finance climatique en tant que projet d'adaptation de type 2, avec des activités favorisant l'atténuation au changement climatique.

C. Autres priorités transversales

Réduction de la pauvreté, inclusion et création d'emplois

52. Les investissements dans la construction et la réhabilitation des infrastructures sociales favorisent la reprise des activités par les professionnels de santé, d'éducation, du secteur de l'eau et de l'assainissement. Cette approche permet de pallier la perte de personnel expérimenté due au conflit et aux déplacements, comblant ainsi des lacunes cruciales en matière de ressources humaines.

53. La formation et la dotation en kits d'installation de 1500 jeunes hommes et jeunes femmes dans les secteurs porteurs augmenteront le nombre de jeunes qualifiés et les aideront à mieux s'insérer économiquement et socialement, et avoir une source légale de revenus. L'appui matériel en équipements et en intrants aux agriculteurs et éleveurs contribuera à la reprise des activités économiques et à la génération de revenus pour les ménages dans ces secteurs. Par ailleurs, les investissements dans les infrastructures économiques telles que les marchés, les centrales d'achats de vivres, les voies d'accès renforceront également la reprise des activités et la commercialisation des produits. L'engagement de 5000 jeunes dans les travaux à haute intensité de main-d'œuvre va constituer une source de revenu pour les participants. 3000 ménages bénéficiaires de l'appui en intrants et petits matériels agricoles et d'élevage pourront démarrer des activités génératrices de revenus. De plus, grâce à ce type de soutien, certains secteurs clés, comme l'agriculture, l'élevage, la pêche, disposeront de jeunes travailleurs mieux formés, avec pour effet la création de 2000 emplois directs et indirects, ce qui contribuera à long terme à la réduction de la pauvreté dans la zone d'intervention du projet. Toutes ces initiatives contribueront à

l'inclusion sociale des milliers de personnes en situation de précarité dans les zones d'intervention du projet et permettront de réduire l'incidence de la pauvreté dans ces zones.

Opportunités pour renforcer la résilience

54. Les provinces de l'Est de la RDC sont depuis longtemps confrontées à des crises sécuritaires et humanitaires complexes, consécutives aux conflits armés émanant de la présence de multiples groupes armés non étatiques. Ces groupes se financent par l'exploitation des ressources naturelles et par des violences récurrentes liées à l'alimentation. Cette évolution a déclenché un effet en chaîne, se traduisant par des déplacements et des retours massifs de populations à l'intérieur du pays et vers les États voisins, accentuant la pression sur les communautés hôtes et des mécanismes de résilience déjà fragilisés. Cette situation d'instabilité perturbe sévèrement les économies locales à travers l'interruption des circuits commerciaux, les restrictions de mobilité et la désorganisation des marchés. Dans le même temps, la destruction ou la mise hors service d'infrastructures sociales essentielles, notamment les établissements scolaires et les formations sanitaires, a compromis l'accès aux services sociaux de base. De même l'effondrement des moyens de subsistance, en particulier agricoles, a aggravé l'insécurité alimentaire, la vulnérabilité socio-économique des ménages et les tensions communautaires. Les pressions humanitaires et socio-économiques qui en découlent se sont progressivement étendues à des zones voisines relativement plus sûres, telles qu'Uvira (Sud-Kivu) ainsi que Walikale et Beni (Nord-Kivu), mettant davantage à l'épreuve les capacités locales tout en exacerbant des fragilités préexistantes.

55. Conformément au Mécanisme de la FAT de la Banque, et en particulier au Pilier I dédié à la réponse aux crises dans les contextes affectés par les conflits, le projet vise à améliorer et à soutenir durablement les conditions de vie des populations touchées par la recrudescence de l'insécurité dans l'est de la RDC. A cet effet, les activités du projet ciblent particulièrement les jeunes, les femmes et les enfants, y compris les personnes déplacées internes et les communautés hôtes, afin de garantir un soutien inclusif et équitable. Le projet contribuera à réduire les fragilités en restaurant les services essentiels, en relançant les moyens de subsistance et en renforçant les capacités locales. Il permettra la réhabilitation et l'équipement des écoles, centres de santé, centres de formation professionnelle et infrastructures d'eau et d'assainissement, assurant ainsi la continuité des services de base perturbés par le conflit tout en renforçant la cohésion sociale. Par ailleurs, l'appui apportée aux activités agricoles, pastorales et économiques à petite échelle, combiné à la formation professionnelle des jeunes et des femmes, renforcera la sécurité alimentaire, favorisera l'inclusion socio-économique et réduira les vulnérabilités à l'origine de l'instabilité observée dans la zone du projet.

56. En parallèle, le projet renforce les capacités locales de réponse aux crises, encourage la prise de décision fondée sur les données et promeut une gestion durable et équitable des ressources naturelles, contribuant ainsi à atténuer les conflits liés aux ressources. Au regard de l'évolution des dynamiques sécuritaires et des multiples initiatives de paix et de dialogue en cours, il est fortement recommandé de conduire une évaluation approfondie des menaces sécuritaires, couplée à une analyse de sensibilité au conflit, et d'élaborer une stratégie de gestion des risques à la fois robuste, adaptative et fondée sur le contexte. Ces dispositifs permettront d'anticiper, d'atténuer et de gérer de manière proactive les risques susceptibles de compromettre l'efficacité, l'efficience et la durabilité de la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, l'intégration d'un expert en conflits et sécurité au sein de l'équipe de projet apparaît essentielle pour assurer un suivi continu des dynamiques de fragilité, produire des analyses actualisées en temps réel et ajuster les interventions en fonction de l'évolution du contexte. Cette démarche vise à garantir des actions sensibles au conflit, adaptatives et résilientes face aux risques émergents. L'Annexe Technique 3-2 relative à l'évaluation de la fragilité et de la résilience fournit des éléments analytiques complémentaires.

Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

57. Le PRECAPE, classé GEN II selon le Système de Marqueur Genre de la Banque africaine de développement. Il adopte une approche transformatrice du genre afin de répondre aux besoins immédiats des populations affectées par la crise dans l'Est de la RDC, tout en s'attaquant aux inégalités structurelles entre les sexes. La dimension genre sera systématiquement intégrée dans les mécanismes de gouvernance et de coordination du projet. Un(e) expert(e) Genre/VSBG dédié(e) sera recruté(e) pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action genre, assurer la collecte et l'utilisation régulière de données sexospécifiques, et garantir un suivi efficace des résultats en matière d'égalité de genre.

58. A travers sa composante 1, le projet renforcera l'accès des femmes aux services sociaux de base (santé, éducation, eau et assainissement) et aux infrastructures économiques et marchandes nécessaires pour la reprise des activités génératrices de revenus pour les femmes. Dans ce cadre, la composante I du projet prévoit un accompagnement entrepreneurial et la formation en éducation financière au profit des bénéficiaires du projet dont au moins 50% est constitué de femmes. Celles-ci bénéficieront prioritairement des appuis en intrants d'élevage-agriculture-pisciculture et petits équipements de transformation pour la relance de leurs activités productives. Les investissements retenus visent à renforcer

l'autonomisation économique des femmes qui bénéficieront des actions de développement des compétences dans les métiers porteurs et dans la mise en place de petites unités de transformation de produits alimentaires. Près de 2000 emplois seront créés dont 50% dédiés aux femmes. D'autres actions sont prévues au profit des femmes, notamment : (i) la mise en place de cantines communautaires qui favoriseront l'accès aux vivres et autres produits alimentaires nécessaires à leur alimentation, mais aussi à la nutrition des enfants à leur charge ; (ii) la prise en charge psychosociale, médicale, juridique des femmes victimes de violence basées sur le genre ; (iii) la fourniture de kits de dignité incluant des produits d'hygiène menstruelle adaptés aux besoins spécifiques des femmes et des filles.

59. Dans une perspective de prévention et de réduction des cas de récidives, des campagnes de sensibilisation communautaires aborderont la stigmatisation, les mariages précoces, les exploitations et abus sexuels (EAS) et les violences basées sur le genre, tout en promouvant des espaces sûrs et inclusifs, notamment dans les écoles, les centres de formation professionnelle, les centres de santé, les infrastructures économiques telles que les marchés. Les prestataires de services de première ligne — y compris les agents de santé, travailleurs sociaux, acteurs juridiques et leaders communautaires — seront formés à une prise en charge respectueuse des survivantes, à la gestion de cas, ainsi qu'à l'approche « Ne pas nuire » (Do No Harm). Le projet mettra également en place des mécanismes robustes de prévention et de réponse aux EAS, incluant des stratégies de réduction des risques adaptées au contexte, des canaux de signalement confidentiels, et un renforcement des capacités pour les parties prenantes dont l'unité de gestion et de coordination du projet. L'annexe technique 3-3 – Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes fournit plus de détails.

Investissement dans la jeunesse

60. La jeunesse est la principale cible des enrôlements dans les groupes armés et l'une des principales catégories sociales victimes de la crise. C'est pourquoi, le PRECAPE investit dans la jeunesse à travers plusieurs actions qui favorisent l'acquisition des compétences, son inclusion sociale et son positionnement en tant qu'acteur de changement transformatif. Le projet formera 1500 jeunes¹³ dans les métiers porteurs, engagera 3000 jeunes y compris les PDI dans les activités de protection d'agroforesterie. Il recrutera 1200 jeunes (50% de jeunes femmes) dans les travaux à haute intensité de main-d'œuvre lors de l'aménagement des pistes rurales et autres voies d'accès, pendant les travaux de construction et réhabilitation des infrastructures socioéconomiques. Le projet créera 2000 emplois (50% de jeunes femmes). Par ailleurs, le projet investira dans la prise en charge psychosociale et médicale de 4500 femmes victimes de VBG dont 70% ont moins de 35 ans. Elles seront intégrées dans les activités de renforcement de la sécurité sanitaire et de la résilience communautaire aux frontières, ce qui devrait permettre de réduire considérablement les maladies transmissibles et d'autres épidémies. Le PRECAPE contribuera donc aux indicateurs d'alignement liés à l'emploi et à la formation technique et professionnelle du cadre de résultat de la stratégie décennale de la Banque et cela est reflété dans le cadre de résultat du projet à travers des indicateurs d'effets et de produits. Pour cette raison, le PRECAPE est classé en catégorie 2 du Système de Marqueur « Jeunesse, Emploi, Compétences ».

4 MISE EN OEUVRE

A. Arrangements institutionnels et de mise en œuvre

61. L'organe d'exécution du projet est le Fonds Social de la République Démocratique du Congo (FSRDC). Le FSRDC est parmi les institutions publiques les plus opérationnelles au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Il dispose dans ces deux provinces des agences provinciales et des antennes locales. Le FSRDC a une expérience avérée dans la mise en œuvre des projets financés par la Banque, la Banque mondiale et d'autres partenaires dans ces deux provinces. Le FSRDC assure également la gestion des projets en cours sous le financement de la Banque africaine de développement (BAD) dont le Projet d'appui à la gouvernance et au développement des compétences en soutien au programme de transformation de l'agriculture (PAGDC-PTA) ; ainsi que le Projet d'appui au développement des chaînes de valeur en soutien au programme de transformation de l'agriculture (PADCV-PTA). Le PRECAPE sera géré par la coordination nationale du FSRDC à travers une unité de coordination et de gestion du projet (UCGP). Celle-ci sera mise en place par la coordination nationale du FSRDC et sera sous l'autorité de cette dernière. Elle sera constituée d'une expertise composée des experts disponibles du FSRDC qui seront, selon leurs profils techniques, désignés et affectés aux postes suivants : au niveau de la coordination nationale : (i) 01 chef de projet ; (ii) 01 responsable en passation des marchés ; (iii) 01 responsable administratif et financier et 02 assistants administratifs ; (iv) 01 comptable ; (v) 01 ingénieur BTP ; (vi) 01 spécialiste en sauvegardes environnementales et climatiques ; (vii) 01 assistant en suivi-évaluation ; (viii) 01 spécialiste en sauvegarde sociale, Genre et VBG ; (ix) 01 assistant en passation de marché ; (x) 01 assistant en sauvegarde

¹³La cible jeune tient compte de la répartition 50% de jeunes hommes et 50% de jeunes femmes y compris les PDI.

environnementale ; (xi) 01 chauffeur ; (xii) 01 expert international en fragilité et résilience ; (xiii) 01 expert en conflit et sécurité (consultant) ; (xiv) 01 expert international en communication et plaidoyer ; au niveau des antennes : (xv) 02 chefs d'antennes ; (xvi) 02 assistants en suivi-évaluation, (xvii) 03 assistants en sauvegardes environnementales, climatiques et sociales ; (xviii) 03 assistants ingénieurs en BTP ; (xix) 03 assistants administratifs et logistiques ; (xx) 03 assistants en passation de marché ; (xix) 03 chauffeurs. Le FSRDC recourra, au besoin, à des agences tierces à travers des conventions pour la mise en œuvre des activités du projet en cas de besoin.

62. Un Comité de Pilotage (COPIL) placé sous la présidence du Secrétariat général (SG) de la Primature sera mis en place par décision du SG. Ce COPIL sera élargi aux secrétaires généraux ou leurs délégués des Ministères en charge (i) du développement rural ; (ii) de l'agriculture ; (iii) de la formation professionnelle et des métiers ; (iv) de l'éducation ; (v) de la santé ; (vi) de l'élevage et de la pêche ; (vii) de l'entrepreneuriat et PME ; (viii) de la jeunesse, (ix) de l'emploi ; (x) du genre et de la famille ; (xi) des affaires sociales ; (xii) du plan ; et (xiii) des finances ainsi qu'à d'autres parties prenantes, notamment (a) le secteur privé (la Fédération des Entreprises du Congo-FEC, la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo-COPEMECO) ; (b) de la Coordination Nationale du FSRDC ; (c) la Cellule de suivi des projets et programmes (CSPP) et (d) des organisations de la société civile (OSC) à l'instar du Conseil National de la Jeunesse et la Confédération nationale des producteurs agricoles (CONAPAC) ; (e) les représentants des bénéficiaires. L'Annexe technique 4-3 fournit un plan de mise en œuvre du projet et l'Annexe technique 4-4 présente les modalités détaillées de mise en œuvre.

B. Passation des marchés

63. Système de passation des marchés et procédures applicables. Toutes les acquisitions de biens (y compris les services autres que ceux de consultants), travaux et services de consultants financées en partie ou en totalité sur les ressources de la Banque se feront conformément à la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque approuvée en octobre 2015. En application de cette Politique et suite aux différentes évaluations conduites, il a été convenu que **toutes les acquisitions du projet telles que listées au paragraphe B.4-5.2.1(A), (B), (C) de l'Annexe Technique 4.5** seront effectuées conformément au **Système de passation des marchés de la Banque (« Système de la Banque »)** caractérisé par les **Méthodes et les Procédures d'acquisitions (MPAB)** décrites par le Cadre de passation des marchés du Groupe de la Banque.

64. Évaluation des risques et des capacités en matière d'acquisitions (ERCA). Afin de tenir compte des spécificités du projet, la Banque a évalué : (i) les risques aux niveaux national, sectoriel et du projet ; et (ii) les capacités de l'Agence d'Exécution. Les résultats de ces évaluations ont conclu à un niveau de risque jugé « **Élevé** » pour la passation des marchés et ont permis de déterminer les mesures d'atténuation proposées au paragraphe B.4-5.9.

65. Modalités de passation des marchés. Les modalités de passation des marchés ont été étudiées en tenant compte de la nature, valeur et complexité de chaque acquisition, la situation du marché, des capacités des acteurs et des risques en jeu. Le détail desdites modalités notamment les différentes catégories d'acquisitions à passer, le système de passation des marchés applicable, les estimations de coût, les méthodes d'acquisition, le type de contrôle/revue de la Banque et le calendrier prévisionnel de passation des marchés convenu avec l'Emprunteur est décrit au niveau de l'Annexe Technique 4-5 au présent Rapport d'évaluation du projet.

C. Gestion financière et décaissement

66. L'évaluation des capacités de l'organe d'exécution en matière de gestion financière a été conduite sur la base des informations collectées à travers le questionnaire d'évaluation, les entretiens avec la Coordination nationale du FSRDC, ainsi que le dialogue entre la Banque et les Institutions de Contrôle interne et externe de finances publiques. L'évaluation du risque fiduciaire pays, effectuée dans le cadre du DSP 2023-2028, a jugé le risque comme élevé dans son volet gestion financière qui se traduit en risque inhérent pour le projet. L'utilisation du système national de gestion financière se limitera à quelques composantes notamment : (i) le FSRDC qui est une entité sous Tutelle de la Présidence de la République ; (ii) les interventions de l'IGF et la Cour des Comptes dans le domaine du contrôle interne et externe.

67. La Coordination nationale du FSRDC assurera la responsabilité de la gestion administrative, comptable et financière de l'ensemble des composantes du PRECAPE, tout en déléguant sa mise en œuvre quotidienne à l'UCGP à mettre en place conformément au cadre organique en vigueur. Le FSRDC qui dispose de trois agences impliquées dans le projet en cours, a exécuté des projets financés par la Banque Mondiale avec un montant cumulé de plus de 1,4 milliards USD : PASU, STEP, PRVBG. Ces projets ont couvert entre autres les provinces du Sud-Kivu et du Nord-Kivu. Le FSRDC a également géré le projet d'aide d'urgence KALEHE (Sud-Kivu) financé par la BAD à hauteur

de 1 Million USD. Le rapport d'audit de l'exercice 2024 pour le projet d'aide d'urgence aux victimes des éboulements des terres et des inondations dans le territoire de KALEHE achevé le 31 décembre 2024 a été transmis à la Banque le 13 février 2026. La performance financière du projet PADCV PTA est jugée satisfaisante suivant les derniers rapports de supervision, et celle du PAGDC PTA présente certaines faiblesses face auxquelles les mesures devront être prises afin de garantir un environnement de contrôle favorable à la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne efficace et conforme aux normes acceptables. Ces mesures correspondent notamment : (i) au recrutement d'un Responsable administratif et financier et d'un Comptable à désigner parmi les membres du personnel du FSRDC sur la base de trois CV conformément aux termes de référence préalablement approuvés par la Banque ; (ii) à la mise en place d'un manuel de gestion opérationnelle complétant le manuel des procédures administratives, financières et comptables décrivant les rôles des parties prenantes et les modalités de leurs interventions dans le cadre de la mise en œuvre du projet; (iii) à l'utilisation pour la présentation des états financiers du projet du logiciel TOMPRO Version web (Multi projets) avec son module TOMETAFFIN. Le FSRDC assurera le contrôle interne à travers sa direction d'audit interne qui est en cours de renforcement.

68. Le FSRDC dispose de plusieurs comptes bancaires opérationnels dont deux comptes spéciaux ouverts pour les projets PAGDC PTA et PADCV PTA financés par la Banque. Le décaissement des ressources de la Banque sera effectué conformément aux dispositions du manuel des décaissements en vigueur à travers les quatre méthodes de décaissement applicables. Les modalités de décaissements en faveur des Agences Locales d'Exécution/ONG travaillant dans les zones seront examinées lors de l'élaboration des contrats et conventions qui devront être soumis à l'avis préalable de Banque. Le FSRDC devra autant que possible s'assurer que chaque entité dispose d'un système de contrôle interne/d'audit interne & externe, et d'un système de comptabilité conformes aux normes acceptables au niveau local permettant d'autoriser les flux de fonds à travers les circuits financiers sécurisés au regard du contexte sécuritaire de la zone du projet. Le Gouvernement, à travers la cellule de suivi des projets et programmes du ministère des finances prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer le suivi et veiller au remboursement des montants dus sur le compte spécial au titre des projets clôturés. Le budget de fonctionnement devra être présenté avec les détails permettant de s'assurer de la répartition des charges entre les différents projets exécutés par le FSRDC de manière à éviter les double-emplois, et limiter les coûts de transactions.

69. Le décaissement des ressources du Gouvernement (Contrepartie de l'Etat) prévues pour financer les activités du projet se feront conformément aux dispositions de la législation nationale en matière des finances publiques. Les contributions en espèces convenues devront être inscrites dans les lois de finance adoptées pendant la durée du projet, et décaissées à temps pour les besoins du projet. Les contributions en nature se feront de manière à disposer d'une base adéquate pour leur évaluation aux fins d'inclusion dans les informations relatives au de plan de financement, la catégorie des dépenses (tableau des coûts) ; ainsi que les états financiers du projet.

70. Les missions d'audit externe du PRECAPE seront réalisées par la Cour des Comptes (CdC) sur la base d'un protocole d'accord entre la CdC et le FSRDC et financées sur les ressources de la Banque afin de renforcer l'indépendance de la CdC. Si la Banque relève des insuffisances et/ou des risques quant au retard dans les délais de transmission des rapports d'audit, l'UCGP pourra après avis de la Banque, procéder au recrutement conformément aux règles et procédures de la Banque, d'un cabinet privé d'audit agréé par ordre des experts comptables international, national ou régional.

71. Les missions d'audit seront réalisées sur la base des termes de référence préalablement approuvés par la Banque et couvriront l'ensemble des activités du projet. Les rapports d'audit au titre de chaque exercice comptable seront soumis à la Banque six (06) mois au plus tard après la fin de l'exercice concerné. Le FSRDC et la CSPP s'engagent à assurer le suivi des audits encore dus des exercices 2024 et antérieurs conformément à la dernière lettre de notification relative aux audits non soumis à travers un planning convenu avec chaque CEP à transmettre à la Banque. Cette section est détaillée dans les annexes techniques 4 à 6 FM détaillées, décaissements et arrangements et l'Annexe Technique 4-7 – Modalités détaillées de vérification.

D. Suivi et évaluation

72. Le dispositif de suivi-évaluation du projet sera animé à deux niveaux : l'expert en suivi-évaluation de l'unité de coordination et de gestion du projet entreprendra des suivis réguliers de la mise en œuvre du projet et des indicateurs de produits et d'effets y afférents. Il utilisera les outils de suivi-évaluation à savoir le cadre des résultats du projet, le plan de suivi du projet, les rapports trimestriels d'activités. Une équipe pluridisciplinaire de la Banque organisera au moins deux missions de supervision par an et produira les rapports d'exécution du projet (IPR). Par ailleurs, l'équipe de suivi-évaluation bénéficiera de formation sur Kobo Toolbox pour la conception de questionnaires et la collecte de données et sur RASME. Un rapport de revue à mi-parcours sera produit à la fin de la première moitié de la vie du

projet. Un rapport d'achèvement sera produit dans les six mois qui suivent la clôture du projet. L'évaluation d'impact du projet interviendra avant la clôture physique de la première phase. Une mission de terrain a été conduite par l'équipe du FSRDC et permet de caractériser la situation de référence nécessaire à l'évaluation d'impact. Le bureau de la coordination du système des Nations Unies participera au dispositif de suivi afin de faciliter et assurer la complémentarité du PRECAPE avec les activités financées par le PBF. L'Annexe Technique 4-1 – plan de suivi fournit plus d'information sur la description des indicateurs, la planification des cibles sur la période 2026-2029, les moyens de suivi et les méthodes de collecte et de traitement des informations.

E. Gouvernance

73. La République Démocratique du Congo (RDC) se positionne à la 48^{ème} place sur 54 pays africains dans le dernier Indice Ibrahim de la Gouvernance Africaine (IAG) en 2024. La RDC place le numérique au cœur de sa stratégie visant à améliorer la gestion des finances publiques. L'objectif est de renforcer la transparence, l'efficacité des institutions et la lutte contre la corruption. Cela montre l'engagement de la RDC à mieux gérer ses ressources. En RDC, l'expérience de la Banque démontre que les pratiques de gouvernance dans la mise en œuvre des projets et de contrôle des systèmes en vigueur sont considérées comme globalement satisfaisantes. Les évolutions positives observées lors des revues de portefeuille témoignent de la qualité des efforts déployés dans ce domaine. En outre, les autorités congolaises s'efforcent de consolider la gouvernance dans le pays.

74. La Banque continuera à dispenser la formation nécessaire en matière de passation de marchés et de gestion financière, afin de renforcer les capacités dans ces domaines. Les règles et procédures de la Banque en matière de passation de marchés seront utilisées pour la plupart des procédures de passation de marchés relatifs. Outre les audits financiers annuels, des audits techniques doivent également être menés afin de déterminer les éventuelles mesures correctives à prendre au moment opportun.

F. Durabilité

75. Le projet a été demandé par le gouvernement afin d'apporter une réponse à la crise pour soulager les populations affectées. Le projet est parfaitement aligné sur les priorités nationales de développement du pays, notamment sur le plan national stratégique de développement de la République Démocratique du Congo (PNSD, 2024–2028) avec la vision « D'ici 2050, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, vaincre la pauvreté et instaurer la paix durable sur l'ensemble du territoire national. »

76. La phase de conception a mis l'accent sur plusieurs facteurs essentiels à la durabilité : (i) la mobilisation et l'implication du secteur privé local dans les actions de formation et d'encadrement des jeunes, les PDI et femmes à travers la fédération des entreprises du Congo (FEC) et la confédération des petites et moyennes entreprises du Congo (COPEMECO) ; (ii) le renforcement des capacités institutionnelles ; (iii) l'implication des communautés locales dans la gestion des infrastructures socio-économiques résistantes au climat ; (iv) l'investissement dans la promotion de la cohésion sociale et la résilience communautaire ; et (v) la planification programmatique du projet donne l'opportunité aux acteurs locaux de se préparer pour prétendre à l'enveloppe régionale ou une éventuelle seconde phase ; et (vi) l'implication des services publics décentralisés dans la gestion des infrastructures réhabilitées et équipées. Le projet contribuera également à l'opérationnalisation de la Delivery Unit de la Primature dans le cadre du renforcement du mécanisme national de coordination de la réponse à la crise.

G. Gestion des risques

77. La mise en œuvre du projet tiendra compte de divers risques et proposera des mesures d'atténuations réalistes et réalisables en concertation avec les autres parties prenantes. Les principaux risques identifiés sont : (i) le risque sécuritaire ; (ii) le risque d'éclatement de conflit communautaire entre les populations hôtes, les PDI et les retournées ; et (iii) les risques fiduciaires, notamment la lenteur dans la passation des marchés du fait des difficultés d'intervention pendant les affrontements armés et la gestion financière.

78. Les mesures d'atténuation envisagées sont : (i) la surveillance de la situation sécuritaire et de sensibilité au conflit régulière, intégrant une cartographie dynamique des acteurs armés, des zones d'influence et des corridors à risque, afin d'adapter en continu les modalités de mise en œuvre ; (ii) l'adaptation de l'exécution du projet à une logique de *phasing* et de flexibilité opérationnelle (séquençage géographique et temporel), permettant la suspension, la relocalisation ou la reprogrammation rapide des activités en fonction de l'évolution du contexte sécuritaire ; (iii) l'Intégration des mécanismes de cohésion sociale et de gestion inclusive des ressources dans la mise en œuvre des activités, en veillant à un ciblage équilibré et perçu comme équitable par l'ensemble des groupes concernés ; (iv) la mise en œuvre des

activités génératrices de bénéfices partagés (*sharedbenefits*), notamment dans les domaines des moyens de subsistance, des infrastructures communautaires et de l'accès aux services de base, afin de réduire les perceptions de compétition et les griefs latents ;(v) le recours aux organisations locales et/ou aux institutions jouissant du statut de neutralité pour l'exécution de certaines activités du projet ; (vi) la conduite de campagnes de communication et sensibilisation en impliquant les communautés locales, les chef-coutumiers, les autorités locales ; et (vii) le renforcement des capacités des membres de l'équipe de mise en œuvre pendant les cliniques fiduciaires de la Banque; la réalisation des audits externes par la Cour des comptes et internes par l'Inspection Générale des Finances. L'Annexe 4-2 – Matrice des risques fournit plus d'information sur les risques et les mesures d'atténuation.

H. Renforcement des connaissances

79. La mise en œuvre du projet nécessitera la mobilisation des leçons apprises de la mise en œuvre des projets dans le pays, le partage des bonnes pratiques avec les parties prenantes en matière de gestion de projet fondée sur une approche holistique et le triple nexus humanitaire-développement-paix. La collaboration avec les agences du système des Nations Unies et des ONG nationales et internationales sera une véritable source de production de connaissances sur la sensibilité aux conflits, les opportunités et les contraintes liées à la coordination de réponse à la crise, de la gestion des facteurs de fragilité et de renforcement de la résilience. Le projet investira également dans le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et opérationnels impliqués ainsi que dans la réalisation d'études économiques sectorielles pour produire des connaissances sur des thématiques d'intérêt. Le projet investira dans le développement des compétences des jeunes dans les métiers porteurs et dans la formation des personnels déployés dans les infrastructures sociales construites, réhabilitées et équipées par le projet.

5 INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

A. Instrument juridique

80. Les instruments juridiques dans le cadre du Projet sont: (i) un accord de prêt (l'« Accord de prêt ») conclu entre la République démocratique du Congo (l'« Emprunteur ») d'une part, et la Banque africaine de développement (la « Banque ») et le Fonds africain de développement (le « Fonds ») (ci-après collectivement dénommés le « Fonds », sauf si le contexte exige une autre interprétation) agissant à titre d'administrateurs de la Facilité d'appui à la transition (la « FAT »), d'autre part, pour le prêt FAT (le « Prêt FAT ») ; et (ii) un protocole d'accord (le « Protocole d'accord ») conclu entre la République démocratique du Congo (le « Donataire ») et (le « Fonds »), pour le don FAD (le « Don FAD »).

B. Conditions associées à l'intervention de la Banque

81. L'entrée en vigueur des accords : (i) L'entrée en vigueur de l'Accord de prêt est subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur des conditions prévues à la Section 12.01 des Conditions générales ; et (ii) le Protocole d'accord entrera en vigueur à la date de sa signature par le Donataire et le Fonds.

82. Conditions préalables au 1er décaissement. Le premier décaissement du Prêt ou du Don, selon le cas, est subordonné, outre l'entrée en vigueur, à la réalisation par l'Emprunteur ou le Donataire, selon le cas, à la satisfaction du Fonds, des conditions suivantes : (i) la signature et la soumission de l'Accord subsidiaire entre l'Organe d'exécution et l'Emprunteur ou le Donataire, satisfaisant sur le fond et la forme pour le Fonds ; (ii) la soumission au Fonds des preuves de l'existence d'une Unité de coordination et de gestion du Projet (UCGP) au sein de l'organe d'exécution (FSRDC) dédiée à la mise en œuvre du Projet composée des membres clés suivants : (a) 01 chef de projet ; (b) 01 responsable en passation des marchés ; (c) 01 responsable administratif et financier ; (d) 01 comptable.

83. Conditions préalables aux décaissements relatifs aux travaux. L'obligation du Fonds de procéder au décaissement des ressources du Prêt FAT et du Don FAD, selon le cas, pour les travaux impliquant une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) est subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur ou le Donataire, selon le cas, à la satisfaction du Fonds, des conditions supplémentaires suivantes : (i) La soumission pour un site déterminé d'une Étude d'impact environnemental et social (EIES) et d'un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) pour les travaux, préparés conformément aux Politiques de sauvegardes de la Banque et satisfaisants sur le fond et la forme pour le Fonds ; (ii) La soumission des preuves satisfaisantes de l'approbation pour un site déterminé de l'EIES et du PGES par l'autorité nationale compétente de l'Emprunteur ou le Donataire, selon le cas ; (iii) la soumission au Fonds des titres de propriété des terrains prévus pour la mise en œuvre des infrastructures du projet ; et (iv) uniquement dans le cas du Don FAD, le recrutement dans les six mois après le premier décaissement d'un (01) Expert en sauvegardes environnementales et climatiques et d'un (01) Expert en sauvegarde sociale, genre et violences basées sur genre (VBG).

84. Autres Engagements. L’Emprunteur devra fournir un plan détaillé de la publication des instruments de sauvegarde environnementale et sociale au plus tard le 28 avril 2026.

85. Contrepartie. L’Emprunteur ou le Donataire, selon le cas, devra au plus tard six (6) mois suivant le premier décaissement des ressources du Prêt ou du Don, selon le cas, ou à toute autre date ultérieure acceptable par le Fonds, mettre à la disposition du Projet, les certificats d’enregistrement (titres fonciers) des terrains prévus pour la mise en place des infrastructures du Projet, comme sa contribution en nature (la “Contrepartie”) pour participer aux coûts du Projet.

C. Conformité aux politiques de la Banque

☒ Ce projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque.

Mécanisme de recours indépendant du Groupe de la Banque africaine de développement

86. Les communautés et les individus qui estiment être lésés par un projet soutenu par le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) peuvent déposer des plaintes auprès des mécanismes de règlement des griefs existants au niveau du projet ou du Mécanisme de recours indépendant (IRM) de la BAD. L’IRM veille à ce que les communautés et les individus touchés par le projet puissent soumettre leur plainte au Mécanisme de recours indépendant de la BAD, qui détermine si un préjudice s’est produit ou pourrait survenir en raison du non-respect de ses politiques et procédures par la BAD. Pour soumettre une plainte ou demander de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec : IRM@afdb.org ou visitez le site Web de l’IRM www.irm.afdb.org. Les plaintes peuvent être déposées à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l’attention de la BAD, et la direction de la Banque a eu la possibilité de répondre avant de contacter le MRI.

6 RECOMMANDATION

87. La Direction recommande que les Conseils d’administration approuvent le Prêt FAT de vingt-cinq millions d’unités de compte (25 000 000 UC) et le Don FAD de onze millions d’unités de compte (11 000 000 UC) proposés à la République Démocratique du Congo pour contribuer au financement du Projet de réponse à la crise en appui aux populations affectées par la crise dans l’Est de la République Démocratique du Congo (PRECAPE) aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

7 CADRE DE RÉSULTATS

CADRE DE R É S U L T A T S						
A		INFORMATIONS SUR LE PROJET				
■INTITULÉ ET CODE SAP DU PROJET : Projet de Réponse à la Crise en Appui aux Populations Affectées dans l’Est de la République Démocratique du Congo (PRECAPE)-P-CD-I00-024			■PAYS/RÉGION : République Démocratique du Congo (Afrique Centrale)			
■OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET : améliorer les conditions de vies des populations affectées par la crise (jeunes, femmes et enfants incluant les personnes déplacées internes et les communautés hôtes) en apportant une réponse fondée sur une approche holistique, durable et le triple nexus humanitaire-développement-paix.						
■INDICATEUR(S) D’ALIGNEMENT : (i) Emplois par rapport à la population (%population); (ii) Accès aux services de base en matière d’eau potable (% population) ; (iii) Couverture des services de santé essentiels (indice :Faible = 0/ Elevé = 100).						
B		MATRICE DES RÉSULTATS				
CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DESCRIPTION DES INDICATEURS		INDICATEUR RMF	UNITÉ DE MESURE	RÉFÉRENCE	CIBLE À L’ACHÈVEMENT (2031)	MOYENS DE VÉRIFICATION
■Énoncé d’effet 1 : l’accès et l’offre de services sociaux de base sont renforcés pour une meilleure résilience communautaire à travers la reconstitution des infrastructures sociales						
Indicateur d’effet 1.1: personnes ayant accès de meilleurs services de santé (dont femmes)		☒	Nbre	322 507 ¹⁴ (2025)	Au moins 482 507 (241 253 femmes)	Rapport d’évaluation d’impact socioéconomique
Indicateur d’effet 1.2: personnes ayant accès à l’eau potable (dont les femmes)		☒	Nbre	135 000 (2024)	Au moins 262 000 (131 000 femmes)	Rapport d’évaluation d’impact socioéconomique
■Énoncé d’effet 2 : la résilience communautaire et l’inclusion socioéconomique des jeunes et femmes sont renforcées à travers la reconstitution des infrastructures économiques et actifs productifs						
Indicateur d’effet 2.1: personnes ayant accès aux marchés réhabilités par le projet		☒	Nbre	5000 (2024)	13 000 (7800 jeunes ¹⁵ et 6500 femmes)	Rapport de suivi trimestriel du fonds social
Indicateur d’effet 2.2 : emplois directs soutenus par le projet (dont femmes/jeunes)		☒	Nbre	0	2 000 (1200 pour les jeunes et 800 pour les femmes)	Rapport d’évaluation d’impact socioéconomique

¹⁴Comité International de la Croix Rouge (CICR). Septembre 2025.

¹⁵Les cibles de jeunes sont désagrégées 50% de jeunes hommes et 50% de jeunes femmes

Indicateur d'effet 2.3: ménages soutenus par le projet pour le développement d'activités génératrices de revenus (dont les ménages gérés par les femmes)	☒	Nbre	0	3000 (1350 ménages gérés par les femmes)	Rapport sur l'inclusion sociale du Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité Nationale
Composante 1: Reconstitution des infrastructures socioéconomiques et des actifs productifs climato-résilientes pour une résilience communautaire inclusive					
Énoncé de produit 1 : les infrastructures socioéconomiques climato-résilientes pour la fourniture des services sociaux nécessaires à la résilience communautaire sont renforcées					
Indicateur de produit 1.1: écoles et centres de formation professionnelle réhabilités, équipés et opérationnels	☐	Nbre	0	12	Procès-verbaux de réception des écoles et de formation et rapports des missions de contrôle et de supervision des travaux
Indicateur de produit 1.2: Centres de santé réhabilités, équipés et opérationnels	☐	Nbre	0	07	Procès-verbaux de réception des centres de santé et rapports des missions de contrôle et de supervision des travaux
Indicateur de produit 1.3: infrastructures marchandes construites/réhabilitées et opérationnelles	☐	Nbre	0	03	Procès-verbal de réception des infrastructures marchandes et rapports des missions de contrôle et supervision des travaux
Indicateur de produit 1.4: ouvrages d'adduction d'eau potable réhabilités	☐	Nbre	0	05	Procès-verbal de réception et rapports des missions de contrôle et supervision des travaux
Énoncé de produit 2 : l'accès aux services sociaux et l'appui aux initiatives communautaires inclusives sont renforcés pour soutenir l'inclusion et la cohésion sociales					
Indicateur de produit 2.1 : personnes formées et dotées de kits d'installation dans métiers (y compris les métiers verts) porteurs par le projet (jeunes/femmes)	☐	Nbre	0	1650 (dont 900 jeunes et 750 femmes)	Rapport de formation et liste des bénéficiaires des kits
Indicateur de produit 2.2: les femmes victimes de VBG bénéficiant de prise en charge psychosociale et médicale à travers le projet	☐	Nbre	0	4500 (3150 jeunes femmes)	Rapport sur la prise en charge psychosociale et médicale des femmes

Indicateur de produit 2.3: les initiatives communautaires de promotion de la cohésion sociale soutenues par le projet	☐	Nbre	0	08	Rapport d'activité sur la promotion de la cohésion sociale
Composante 2 : Renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles en soutien à la réponse à la crise					
Énoncé de produit3: les capacités institutionnelles et opérationnelles sont renforcées pour une meilleure gestion et coordination de la réponse à la crise					
Indicateur de produit 3.1 : opérationnalité de la Delivery Unit pour la coordination et le suivi des priorités structurantes du Gouvernement	☐	Oui/Non	Non	Oui	Document d'accord
Indicateur de produit 3.2 : institutions ayant bénéficié de renforcement de capacités sur la fragilité et la résilience	☐	Nbre	0	5	Rapport des Sessions de renforcement de capacités
Indicateur de produit 3.3 : appui au mécanisme national de gestion de la sécurité sanitaire et de la résilience communautaire aux frontières	☐	Oui/Non	Non	Oui	Convention avec le Programme National de l'Hygiène Aux Frontières (PNHF)

8 NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)

NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
Mise à jour ISS 2023 v01

A. Informations de base¹⁶			
Titre du projet : Projet de Réponse à la Crise en Appui aux Populations affectées dans l'Est de la République Démocratique du Congo (PRECAPE)		Code SAP ou TFMS du projet : P-CD-I00-024	
Région : RDGC	Pays : République Démocratique du Congo		
Secteur du projet : Social	Instrument de prêt : Prêts souverains		
Dates d'évaluation : 22-sept.-25 à 26-nov.-25	Date d'approbation estimée : 29-avr.-26		
Chargé(e) du projet : MOUMINE SISSAO	Co-Chargé(e)s du projet : Raymond BESONG		
Spécialiste en sauvegarde environnementale : Hornella Carenne MOUPIGA NGOMA		XXXXXXXXXX	
Spécialiste en sauvegarde sociale : XXXXXXXX		XXXXXX	
Catégorie E&S : Catégorie 2 (risque modéré)	Type d'opération : Opération souveraine / Opération du secteur public	Intermédiaire financier : Non	
Date de catégorisation : 23-oct.-25	Date de catégorisation dans l'ISTS : 31-oct.-25	Date de catégorisation dans SAP : 31-oct.-25	
Ce projet est-il préparé dans le cadre d'une réponse rapide à une crise ou urgence ?			Non
Une dérogation aux exigences du SSI a-t-elle été demandée par l'Emprunteur et accordée par le Conseil d'Administration ?			Non
B. Publication et Suivi de la Conformité			
B.1 Publication obligatoire¹⁷			
Évaluation environnementale et sociale/Audit/Système/Autres : Études d'impact environnemental et social (3)			
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?		Oui	
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client		5-avr.-26	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication		6-avr.-26	
Date de publication par la Banque		8-avr.-26	
Plan d'action de réinstallation (PAR) ¹⁸ : Non applicable			

¹⁶ **Remarque** : Cette NOCES doit être annexée aux rapports/documents d'évaluation du projet avant l'approbation par la Haute Direction et/ou par le Conseil d'administration.

¹⁷ Pour plusieurs dates de publication du même type de document/instrument (ESIA, RAP, etc.), veuillez indiquer la date de publication du dernier instrument qui permet de satisfaire à la règle de 50%+1 publiés.

¹⁸ Y compris le plan de restauration des moyens d'existence (PRME)

Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de participation des parties prenantes (P3P)¹⁹ : <i>I</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Oui
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	23-févr.-26
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	25-févr.-26
Date de publication par la Banque	8-avr.-26
Plan de gestion des nuisibles ou des vecteurs (PGN/PGV) : <i>Non applicable</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan pour les Groupes vulnérables (PGV) : <i>I</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Oui
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	24-févr.-26
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	25-févr.-26
Date de publication par la Banque	8-avr.-26
Plan de gestion de la biodiversité (PGB)²⁰ : <i>Non applicable</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de restauration des moyens d'existence (PRME)²¹ : <i>Non applicable</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de participation des communautés riveraines (PPCR) : <i>Non applicable</i>	

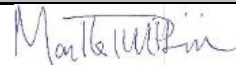
¹⁹ Y compris le mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

²⁰ Voir la note de bas de page 212 du SSI: Selon la nature et l'ampleur des risques et des impacts du projet, le plan de gestion de la biodiversité (PGB) peut être un document autonome ou intégré au PGES élaboré au titre de la SOI. Sélectionner cette option si un PGB autonome est requis.

²¹ Voir la note de bas de page 190 du SSI: Le Plan de restauration des moyens d'existence (PRME) fait normalement partie du Plan d'action de réinstallation (PAR). Cependant, pour les restaurations complexes de moyens d'existence, un PRME distinct peut être élaboré dans le cadre du PGES. Sélectionnez cette option si un PRME distinct est requis.

Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de préparation et de réponse aux urgences (PPRU) : <i>Non applicable</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de gestion des déchets dangereux/médicaux (PGDM) : 3	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Oui
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	25-févr.-26
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	25-févr.-26
Date de publication par la Banque	8-avr.-26
Notification aux Riverains (NR) : <i>Non applicable</i>	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES-AF) de l'Accord de financement²²	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Oui
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	5-avr.-26
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	7-avr.-26
Date de publication par la Banque	8-avr.-26
Si la publication dans le pays de l'un des documents préparés ci-dessus n'est pas autorisée conformément à la législation du pays ou est impossible en raison de situation de crises/urgences : Non applicable Si applicable, veuillez expliquer ci-dessous :	
Non applicable.	
B.2. Indicateurs de suivi de la conformité	
Un calendrier, un budget et des responsabilités institutionnelles claires et satisfaisants ont-ils été prévus pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?	Oui
Les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes, ont-ils été inclus dans le coût du projet ?	Oui

²² Comme indiqué dans la section III.2.3 de la Politique environnementale et sociale (PES) de la Banque

Le montant total pour la mise en œuvre complète de la réinstallation des personnes affectées, tel qu'intégré dans les coûts du projet, est-il effectivement mobilisé et sécurisé ? ²³			Non applicable
Le système de suivi-évaluation du projet inclut-il le suivi des mesures environnementales et sociales ?			Oui
Des modalités de mise en œuvre satisfaisantes ont-elles été convenues avec l'emprunteur puis adéquatement reflétées dans les documents juridiques du projet ?			Oui
C. Autorisation			
Le projet est-il conforme aux exigences de la Banque en matière de sauvegarde environnementale et sociale et peut être soumis à approbation ?			Oui
Préparé par	Nom	Signature	Date
Spécialiste en sauvegarde environnementale :	MOUPIGA NGOMA Hornella Carenne xxxxxxxx		8-avr.-26
Spécialiste en sauvegarde sociale :	xxxxxx X		xxxxx
Chargé(e)s du Projet :	MOUMINE SISSAO		8-avr.-26
Soumis par			
Directrice du Secteur :	Mme. Martha T.M. PHIRI		10-avr.-26
Autorisé par			
Directeur SNSC :	M. Maman-Sani ISSA		14-avr.-26

²³ Dans le cas où un plan d'action de réinstallation (PAR) n'est pas requis bien que l'étude d'impact environnemental et social (EIES) soit publiée, joignez l'image/photo de la zone/du site/du paysage pour prouver qu'il est libre de tout usage (une simple déclaration ou lettre de l'emprunteur ne suffit pas), en plus de la déclaration de l'emprunteur selon laquelle il s'agit d'un terrain public.

ANNEXE SITES CONNUS DU PROJET PRECAPE
Ecole Publique d' UTUNDA



Ecole Publique KASINDI



INSTITUT MUTAKATO



Prison centrale de Walikale



Bureau Central Zone de la zone de Santé de
ITEBRO
(BCZS Itebero)



Hôpital Général de Référence de ITEBERO (HGR Itebero
dont les travaux sont aux arrêts et le dépôt des matériaux pour
sa construction pillés à Walikale Centre)



Centre de santé de Kibua.